

# Bréhat *murmure*

*La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité* Edgar Morin

**N° 8 AVRIL 2019**

## NOTRE DOSSIER

**Le débarquement des marchandises**

pages 3 à 14

**Le dialogue : une question de principe** page 2

**Etre un ancien ou un jeune à Bréhat**

pages 15 à 18

**Le PLU, l'avis de la commissaire enquêteur  
en demi-teinte** page 19

**Les ordures ménagères, moins de déchets** pages 20 et 21

**Comment voter à Bréhat** page 22

**Un musée à Bréhat** page 25

**Une biennale à Bréhat**  
page 27

**Edmond Haraucourt,  
un visionnaire** page 28

### Et nos rubriques permanentes

Cela se murmure

Murmure humour

Murmure d'autrefois

Nos associations ont du talent

La photo qui murmure

Nos informations

# Le dialogue : une question de principe

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

**Le dialogue dans notre commune est une exigence.**

**C'est par le dialogue et le débat que l'on trouvera collectivement les solutions pour régler les problèmes auxquels est confrontée notre commune.**

Notre journal aurait dû paraître en février. Nous avons deux mois de retard car nous attendions le résultat de l'enquête publique. Les conclusions du rapport et l'avis du commissaire enquêteur, qui ont été remis au maire le 8 mars 2019, ne sont, à notre sens, pas satisfaisants. Nous faisons un point succinct dans le présent numéro. Dans le prochain numéro, nous analyserons, à la lumière de ce rapport, plus en détail, le PLU lorsqu'il sera adopté par le conseil municipal, ce qui ne devrait pas tarder.

Bréhat, ces derniers mois, a connu une période assez trouble due à la citation à comparaître engagée contre le maire et Antoine Tartault par des riverains de la grève de l'église.

Nous ne reviendrons pas sur cet épisode qui n'est malheureusement pas encore terminé.

En revanche nous pensons qu'il révèle très clairement ce qui manque le plus dans notre île : le dialogue et la volonté de faire un travail collectif sur les sujets qui concernent tout le monde.

Les problématiques liées au débarquement des marchandises, à la gestion de nos ordures avec une vision globale, l'élaboration du PLU, la culture en général ou l'action sociale ne font pas ou si peu l'objet de débat entre les habitants. Ces débats nous permettraient, pourtant, de dégager ensemble des solutions collectives qui pourraient satisfaire le plus grand nombre.

Il est évident que contenter tout le monde est mission impossible. Mais arriver à satisfaire le plus grand nombre est un objectif réalisable.

Nous ne croyons pas au culte du secret. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. Le secret implique nécessairement des rumeurs, souvent des fausses rumeurs. Il exacerbe les tensions et ne permet pas l'apaisement. Nous militons depuis le début du



*Danouchka Prigent et Henri Simon*

mandat pour le dialogue, pour que les habitants soient informés et appelés au débat.

Dans cette optique nous avons décidé de nous saisir de la problématique du débarquement des marchandises notamment à la grève de l'église. Ce que nous proposons c'est d'engager une réflexion fondée sur des réalités juridiques, techniques et financières et appeler à un débat apaisé. L'article est long et relativement technique mais il n'était pas possible de faire autrement. Réfléchissons ensemble à ce sujet et trouvons collectivement une solution. Sur un autre sujet, la gestion des ordures ménagères, nous donnons à nouveau la parole à René Boué qui a tant d'idées pour réduire les déchets et qui n'est pas écouté.

Dans un contexte moins dramatique mais tout aussi important nous avons laissé la parole à nos anciens et à deux jeunes **Manuella** et **Damien** pour qu'ils nous racontent ce qu'est Bréhat pour eux. C'est assez rafraîchissant.

Dans un domaine plus culturel vous trouverez deux articles, l'un estime que la création d'un musée à Bréhat est faisable, l'autre propose d'organiser une biennale bréhatine sur le thème de la fleur. Les deux sujets nous paraissent porteurs.

**Jean Philippe Outin**, au niveau culturel mais aussi environnemental, nous présente la maison Haraucourt. Elle fait partie du patrimoine bréhatin et marque le côté visionnaire de ce poète en matière d'environnement.

Enfin, nous entrons dans des années électorales, pour l'élection européenne cette année et pour les municipales l'année prochaine. Or la loi électorale a changé le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il nous paraissait intéressant de vous exposer les nouvelles dispositions pour voter à Bréhat ainsi que la procédure d'inscription ou de contestation en cas de désaccord avec la mairie.

Vous trouverez évidemment nos rubriques habituelles sauf le portrait.

Comme vous l'aurez constaté ce numéro est encore plus gros que le précédent. Mais vue l'actualité bréhatine, nous ne pouvions pas faire autrement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une réflexion efficace sur les sujets qui préoccupent notre île.

**Le prochain numéro, le numéro 9 paraîtra fin juin ou début juillet.**

# Le débarquement des marchandises

Danouchka Prigent et Henri Simon conseillers municipaux,  
Gaby Cojean, Stephan Morlevat, François Yves Le Thomas

**Le débarquement des marchandises est un sujet qui pose problème depuis de nombreuses années. Il nous a paru intéressant et apaisant, dans le contexte actuel un peu trouble, de proposer une réflexion qui permette de se saisir collectivement de cette problématique.**

**Le débat est ouvert, il est ouvert à tous**

## Introduction

La citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc délivrée contre le maire et Antoine Tartault par des riverains de la grève de l'église, en décembre dernier, a fait l'effet d'une bombe à Bréhat. Un élan de solidarité sans précédent s'est constitué pour soutenir les deux mis en cause. De nombreuses personnes leur ont exprimés à travers une pétition qui a recueilli près de 1500 signatures tout de même. Mais s'en sont suivies, aussi, de nombreuses invectives et fausses informations, des fake news comme on dirait aujourd'hui ou infox.

Il est évident que, même si cette procédure devait aboutir à une condamnation, ce que nous ne souhaitons pas, elle ne règlera rien et la question que pose l'utilisation de la grève de l'église restera en suspend encore pendant longtemps.

Pendant cette période, un peu trouble, notre ami **Jean-Charles Le Cor** a eu l'idée de créer une association chargée de réfléchir et de débattre pour proposer des solutions aux élus afin de sortir de la posture de râleur. Une sorte de Think-tank fait par des habitants de Bréhat pour réfléchir et proposer des solutions pour l'avenir de notre île.

**A Bréhat murmure nous nous sommes dit voilà une excellente initiative.**



*Le Port Clos, la barge de la CCI et la vedette*

Il faut, en effet, réfléchir et débattre des problèmes que rencontre notre île pour trouver, collectivement, des solutions acceptables par la majorité des habitants, légales et durables dans le temps.

Alors **chiche !** Réfléchissons ensemble....

Réfléchissons à ce qui pose aujourd'hui problème : le déchargement de marchandises transportées par mer sur notre caillou.

C'est un problème ancien qui est difficile à résoudre.

Nous pensons que le moment est venu de se saisir de ce sujet dans sa globalité pour arriver à une décision qui puisse être satisfaisante pour tout le monde.

Il sera évidemment question de la grève de l'église. Mais il faudra aller bien au-delà. Car contrairement à ce qui se raconte çà et là, la question de la grève de l'église en tant que site de déchargement n'est pas réglée une bonne fois pour toute depuis 1996, loin s'en faut.

Ce qui a été décidé à l'époque c'était de construire, après une procédure légale, un chemin de roulement.

Le fonctionnement de ce site en tant que zone de déchargement est un autre sujet car il suppose des aménagements spécifiques

Car la législation en matière d'environnement s'est considérablement durcie depuis lors et particulièrement ces dernières années.

On ne le rappellera jamais assez, il n'est pas possible de se targuer

# Le débarquement des marchandises

## Introduction (suite)

d'être le premier site naturel protégé en France en 1907 et s'asseoir sur la loi. La loi est applicable à Bréhat comme partout ailleurs même si on peut le regretter.

Comme le disait, le juriste romain du IIIème siècle, Domitius Ulpianus : « *Dura lex sed lex* », la loi est dure mais c'est la loi.

Donc pour réfléchir au débarquement des marchandises il faut d'abord et avant tout s'intéresser au droit qui s'applique.

Différents textes protègent Bréhat à plusieurs titres.

Tout d'abord une bonne partie de Bréhat est un site classé. Selon l'article L341-1 du code de l'environnement un site classé est un site dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Pour être précis et exhaustif, Bréhat est ainsi classé, chronologiquement :

Par arrêté du 14 février 1929 pour les terrains appartenant à M. Haraucourt ;

Par arrêté du 09 mai 1940 pour le moulin à marée ;

Par arrêté du 26 mars 1980 pour l'ensemble constitué par le domaine public maritime de l'archipel ;

Par décret du 30 juin 1980 pour l'archipel de Bréhat ;

Par arrêté du 03 juillet 2007 pour l'ensemble des terrains appartenant à la commune.

Il résulte de ces classements que toute modification de ces sites



*Le matériel de la société Bréhat logistique pour débarquer les marchandises à la grève de l'église*

suppose la délivrance d'une autorisation spéciale. (article L. 341-10 du code de l'environnement).

Ensuite Bréhat est également protégé au titre de la biodiversité. Il s'agit :

- d'un site Natura 2000 FR531 0070 - Tregor Goëlo inscrit au titre de la Directive Oiseaux, arrêté en vigueur depuis le 30/07/2004.
- d'un site Natura 2000 FR530001 0- Tregor Goëlo inscrit au titre de la Directive Habitat, arrêté en vigueur depuis le 04/05/2016.

Dans ce domaine les choses se compliquent car pour ces sites toute destruction ou modification est interdite selon l'article L. 411-1 du code de l'environnement sauf à démontrer que les travaux sont fait dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique. (article L, 411-2 du même code)

Enfin la plupart des sites qui nous intéressent relèvent du domaine public maritime de l'Etat, lequel doit délivrer une autorisation pour pouvoir les utiliser.

Donc pour choisir un lieu de débarquement de marchandises comme la grève de l'église, qui suppose des aménagements susceptibles d'avoir une incidence directe sur les milieux terrestres et marins, il faudra faire une étude d'opportunité complète.

Celle-ci devra mettre en œuvre la séquence éviter-réduire-compenser (ERC) qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

En fait il s'agira d'exposer les alternatives au projet retenu pour démontrer que le scénario d'aménagement choisi est le moins impactant vis à vis de la sensibilité du milieu.

Comme on le voit, à supposer que nous options pour la grève de l'église comme site de

# Le débarquement des marchandises

## Introduction (suite et fin)

déchargement de marchandise, il faudra étudier les autres possibilités pour démontrer que c'est celui-ci qui est le moins impactant pour l'environnement.

Or cela suppose une étude approfondie et demande du temps. La réalisation d'une étude d'impact et surement d'une enquête publique sera également nécessaire

C'est très pénible, chronophage et coûteux mais on ne pourra pas en faire l'économie si on veut construire quelque chose de légal, donc de durable.

Dans cette logique nous avons tenté d'apporter notre contribution à cette réflexion pour avancer dans ce dossier.

Ainsi il nous paraît indispensable d'étudier certains des cas de figures aujourd'hui pour le déchargement des marchandises à savoir :

- la grève de l'église,
- le Port Clos
- la Corderie
- Goareva, ancien site du canot de sauvetage

Goareva est un site qui a été exclu par le rapport Technmar, mais dans la discussion avec les habitants il revient souvent comme alternative. C'est pour cela que nous l'avons retenu.

Evidemment nous n'avons absolument pas la prétention de faire une étude complète telle qu'il faudrait la faire. Nous apportons simplement nos contributions au débat qui devra se tenir un jour ou l'autre.

Pour faire cet article nous avons utilisé différents documents et rapports qui existent.

Il s'agit principalement :

- du rapport de « *faisabilité d'un quai dédié au fret* » à la grève de l'église réalisé par les services du Centre d'Etudes et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) 2017 fait à la demande de la commune de Bréhat.

- de « *l'étude sur le transport de marchandises entre le continent et Bréhat* » rédigée pour le conseil départemental des Côtes d'Armor

par le cabinet SOGREAH 2000.

-de l'étude pour « *l'amélioration des ouvrages dans le cadre du transport maritime entre le continent et l'île de Bréhat* » 2005 pour le conseil départemental par Technmar.

- Nous avons également consultés des juristes, des marins des techniciens, des anciens conseillers municipaux et des personnes qui ont déjà réfléchi à la question.

Dans les pages qui vont suivre nous aborderons :

1. **La situation actuelle**
2. **Les contraintes auxquelles nous sommes soumis**
3. **Le détail des 4 hypothèses avec pour chacune ses avantages et ses inconvénients**
4. **Une conclusion provisoire et notre proposition pour avancer**

### EN RESUME

**Pour être conforme au droit de l'environnement, il faut étudier, avant de choisir un site de débarquement des marchandises, les alternatives possibles et démontrer que celui qui est retenu est le moins impactant pour l'environnement et qu'il est adopté dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique.**

**Donc quelques soit l'option que nous choisirons, et la grève de l'église en est une sérieuse, il faudra étudier les autres possibilités qui se présentent à nous à savoir : le Port Clos, la Corderie et l'ancien canot de sauvetage à Goareva. D'autres possibilités peuvent être envisagées. Une étude d'impact et une enquête publique devront être réalisées.**

# Le débarquement des marchandises

## 1. La situation actuelle

La situation actuelle, pour le débarquement des marchandises, consiste à utiliser deux sites distincts, voire trois si l'on inclut l'évacuation des déchets.

Le premier, le Port Clos, pour le débarquement de marchandises transportées par la barge de la Chambre de commerce et d'industrie, marchandise récupérée la plupart du temps par la société des transports Louail. Cela représente encore au moins 70 % des marchandises arrivant sur l'île.

Le deuxième, la grève de l'église, pour le débarquement des produits dits frais et les matériaux à partir de la barge de la société Bréhat logistique récupérés par elle-même.

Enfin le troisième, la Corderie, pour l'évacuation de certains déchets. Il est aujourd'hui envisagé, par la municipalité, de réserver ce site à l'évacuation de l'ensemble des déchets

Avoir deux sites de déchargement de marchandises est le résultat de décisions qui ont été prises en 2014, sous le coup de l'urgence, suite au retrait de la société des transports Louail pour le transport terrestre du frais sur l'île. La défection de cette société a été motivée par les risques en présence au Port Clos.

D'une part, les mauvaises conditions pour la réception du frais qui pouvait à tout moment entraîner des contaminations ou le non-respect de la chaîne du froid.

D'autre part, la présence lors du déchargement des voyageurs

arrivant par les vedettes.

Cette mixité fret et passagers présenterait, pour ces derniers, un risque pour leur sécurité. Il est vrai que des accidents ont eu malheureusement lieu.

Mais l'accidentologie rapportée au nombre de passagers empruntant le Port Clos est extrêmement faible sur les 50 dernières années.

Le fait qu'une partie des marchandises ait quitté le Port Clos pour la grève de l'église a sensiblement amélioré ce dernier point. Pour autant la sécurité des voyageurs n'est certainement pas assurée car la mixité fret et passagers reste toujours d'actualité. La barge de la CCI utilise toujours le Port Clos pour débarquer les marchandises qu'elle transporte.

De ce fait le transfert du débarquement de certaines marchandises à la grève de l'église n'est finalement qu'une demi-mesure qui ne règle en rien, au niveau global, la sécurité des voyageurs au Port Clos.

Cette dichotomie qui revient à avoir deux sites de débarquement des marchandises n'est pas satisfaisante.

En effet elle ne résulte pas d'une réflexion approfondie sur la problématique du transport et du débarquement de marchandises sur l'île mais est le résultat, comme nous l'avons dit, de décisions prises dans un contexte d'urgence. Pour arriver à une situation satisfaisante il faudrait prendre le temps de réfléchir pour trouver la meilleure solution.

On constate d'ailleurs dans les faits une spécialisation des sites.

Le Port Clos est, de fait, réservé à la barge de la CCI. Manifestement elle n'a pas l'intention de quitter ce site. La Région semble vouloir y investir. Nous y reviendrons.

La grève de l'église, quant à elle, est réservée à la barge de la société Bréhat logistique.

Cette logique est renforcée par le rapport rendu par le CEREMA pour l'aménagement de la grève de l'église qui évoque, dans son étude, uniquement la barge de Bréhat logistique en ignorant celle de la CCI.

Il serait bien plus cohérent de mener la logique jusqu'au bout et de faire procéder au débarquement de toutes les marchandises à la grève de l'église. Dans ce cas ce site sera utilisé par la CCI **et** par Bréhat logistique.

Le Port Clos serait alors réservé aux seuls voyageurs. Il est vrai que le commissaire enquêteur propose de réserver la grève de l'église au seul débarquement du frais.

Mais choisir une telle option, aussi séduisante qu'elle puisse paraître, suppose la construction d'infrastructures et nous oblige à nous soumettre à une procédure administrative longue et incertaine.

Rappelons-le, il faut démontrer que cette option est celle qui impacte le moins l'environnement et qu'elle est adoptée dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique.

Pour envisager cette solution il faut étudier les contraintes auxquelles nous sommes soumis

# Le débarquement des marchandises

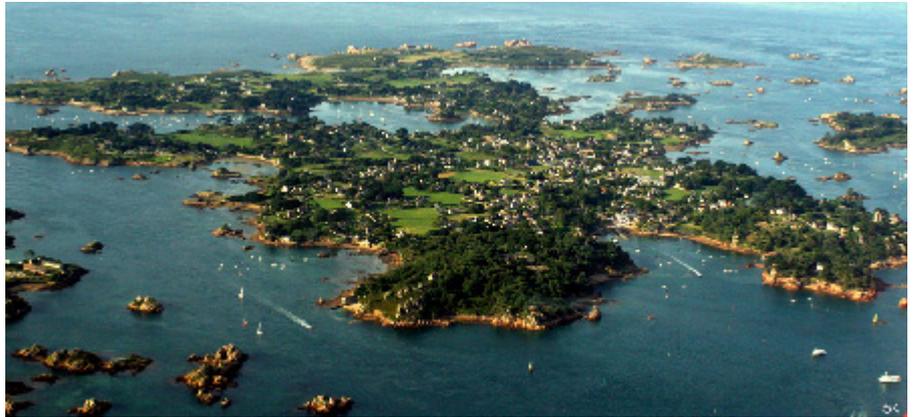
## 2. Les contraintes

Comme nous l'avons déjà dit, il va falloir étudier plusieurs hypothèses pour choisir celle qui aura le moins d'impact sur l'environnement.

Mais l'aspect juridique n'est pas, à notre sens, la seule contrainte à laquelle nous sommes soumis.

En fait nous en voyons trois :

1. Les contraintes juridiques.
2. Les contraintes techniques
3. Les contraintes financières



Aéro-club de Saint Brieuc

*Bréhat et ses marées, la plus grosse contrainte*

### Les contraintes juridiques

C'est probablement la contrainte la plus importante. En effet à Bréhat, qui est un site extrêmement Protégé, il sera nécessaire de mettre en œuvre différentes procédures quelque soit le lieu du projet retenu.

Le rapport CEREMA est très prudent sur ce sujet et détaille l'ensemble des contraintes juridiques qui pèsent sur le projet de la grève de l'église mais qui s'impose également à tout autre projet envisagé sur un autre emplacement. Nous les avons évoqués en introduction.

Il faudra également tenir compte des objectifs de qualité des eaux côtières, de conservation des habitats, des espèces protégées et d'intégrité des fonds marins. C'est pourquoi nous devons démontrer la compatibilité ou la conformité du projet d'aménagement avec :

- les orientations et dispositions du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 adopté en comité de bassin le 4 novembre 2015,
- les objectifs de qualité de la masse d'eau côtière FRGC07 "paimpol-Perros-Guirec" au titre de la DCE,

- le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement du SAGE littoral Argoat-Trégor-Goëlo, validés par la Commission Locale de l'Eau le 23 février 2016,
- les objectifs environnementaux et le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche-mer du Nord approuvé le 8 avril 2016.

Ce contexte juridique complexe prévoit des contraintes dont il faudra tenir compte pour asseoir le projet sur une base juridique solide.

Des études approfondies seront nécessaires qui, aujourd'hui, n'ont pas été réalisées.

De plus dans ce domaine de nombreuses commissions administratives vont intervenir.

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, la Commission Départementale des Sites, Perspective et Paysage et il y en a d'autres.

La plupart de ces instances sont très rétives à donner un avis

favorable à des travaux ou aménagement dans des endroits protégés comme Bréhat.

Pour les convaincre le dossier devra être « en béton »

De plus pour tous les sites il faudra prévoir l'organisation d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

Par ailleurs, nous l'avons déjà dit, ces contraintes sont malheureusement renforcées par la circonstance que, souvent, les installations devront être réalisées sur le domaine public maritime de l'Etat.

### Les contraintes techniques :

Les contraintes techniques sont nombreuses.

Nous en évoquerons quelques unes sans être exhaustifs.

**1.** La première de toute, c'est la contrainte, qui fait en plus le charme incomparable de Bréhat, constituée par le cycle des marées. Pratiquement tous les sites, sauf un, y sont soumis.

# Le débarquement des marchandises

## 2. Les contraintes (suite)

2. Il faudra disposer de suffisamment de place pour décharger les marchandises de grand gabarit. Il faut permettre aux engins de manœuvrer en toute sécurité. Un terre plein ou une cale devrait, dans certaines hypothèses, être construite.

3. La réception des marchandises en frais ne peut se concevoir qu'en assurant la chaîne du froid. Il y aura donc la nécessité de construire des chambres réfrigérées en positif pour le frais tel que les produits laitiers, la charcuterie... et des chambres négatives pour les produits surgelés. S'il n'y a pas cette possibilité, d'autres options devront être envisagées comme des containers suffisamment autonomes pour assurer la chaîne du froid.

4. Pour éviter la contamination des produits frais des zones spécifiques devront être réservées pour eux.

5. En complément du précédent point, la problématique de l'évacuation des déchets se posera. Il faudra assurer le croisement des marchandises et produits arrivant

sur Bréhat sans risque de contamination

6. Il y aura lieu de limiter les moyens techniques pour que l'installation ne puisse pas être considérée comme un port de commerce. Dans ce cas, notre commune perdrait sa compétence, laquelle reviendrait à la Région. Ce qui peut être un autre choix, au demeurant, mais pas forcément le plus judicieux.

On le voit ces différentes contraintes, et il y en a sûrement d'autres, vont occasionner des coûts parfois importants.

### Les contraintes financières :

Le budget de la commune de Bréhat n'est pas extensible.

Toutes les installations devront être prévues à des coûts qui puissent être assumés sans difficulté par le budget communal. Bien entendu il existe de nombreuses possibilités de subventions mais ces possibilités ne sont pas infinies non plus.

L'exemple du projet des installations de la grève de l'église

doit-nous faire réfléchir.

Le rapport du CEREMA démontre que les prix peuvent très vite devenir exponentiels.

Ainsi, ce rapport prévoit, pour le coût des installations envisagées, un montant de 11 millions d'euros. Il va sans dire qu'un tel budget est totalement hors de portée de la commune de Bréhat.

De plus vu le montant, aucune subvention ne sera accordée.

Pour que les coûts des installations restent à la portée du budget de notre commune, un maximum de 3 ou 4 millions d'euros subventionnés à hauteur 70% (ce qui est beaucoup) soit un reste à charge d'au maximum 1,5 millions d'euros est envisageable. Au-delà les choses se compliqueront et très vite rien ne sera possible.

Ces trois contraintes juridiques, techniques et financières constituent le socle de la réflexion sur les quatre sites que nous évoquons. Dans les pages qui vont suivre nous proposons pour chacun d'entre eux leurs avantages et leurs inconvénients.



# Le débarquement des marchandises

## 3. Les quatre hypothèses

Comme nous l'avons dit au début de cet article pour justifier le choix d'un site, il faut impérativement, selon le droit de l'environnement en étudier plusieurs et démontrer que le projet retenu est le moins impactant pour l'environnement et qu'il est adopté dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique

Nous sommes partis des trois hypothèses envisagées par le rapport SOGREAH à savoir le Port Clos, la grève de l'église et Goaréva, l'ancien canot de sauvetage. Nous avons rajouté à cette liste le site de la Corderie.

Pour chaque site nous essaierons d'analyser de façon sommaire les éléments intéressants du site mais en détaillant également ses inconvénients.

**Nous ne faisons pas de choix ni un véritable rapport mais nous proposons une réflexion qui puisse nourrir un débat.**

Nous commencerons par la grève de l'église qui a été beaucoup étudiée, puis le Port Clos qui est le seul port de la liste. Nous envisagerons la Corderie qui est déjà utilisée partiellement pour l'évacuation des déchets et enfin Goaréva qui est le seul site à n'avoir jamais fonctionné.

### La grève de l'église

Ce site est utilisé depuis 2014 de façon continue par Bréhat logistique pour la livraison des marchandises fraîches ainsi que les matériaux utilisés par ses sociétés sœurs ou ceux envoyés par des particuliers ou entreprises.

Le seul aménagement actuel, nous l'avons dit, c'est le chemin de roulement construit en 1996.

Une des premières qualités de ce lieu est de permettre aux marchandises fraîches d'être débarquées au plus près de leur lieu de livraison. Pour autant il faut aussi préciser que les chemins qui mènent à la grève de l'église sont exigus et peu pratiques.

En matière d'environnement, la partie terrestre du site est classée, dans le futur PLU, en zones remarquables.

Cependant le caractère de site naturel déjà en partie aménagé est renforcé par la présence des installations de la station d'épuration (STEP) qui est une installation, classée pour la

protection de l'environnement catégorie prévue par le code de l'environnement. Cette STEP est astreinte à toute une série de normes de rejets des eaux dans le milieu naturel.

Son fonctionnement donne un argument de poids à ceux qui défendent l'intérêt ce site dans la mesure où les installations portuaires n'aggraveront probablement pas les pollutions déjà occasionnées légalement par la STEP.

C'est un point qui ne doit pas être négligé.

Pour autant, dans son étude, le CEREMA est extrêmement prudent en indiquant clairement que : la présente « étude de faisabilité technique proposée dans le chapitre suivant ne préjuge pas des diverses demandes d'autorisations nécessaires pour porter ce projet et encore moins de l'issue finale des procédures. Elle ne saurait constituer une pré-validation de la recevabilité du projet par les services de l'État. »



Le chemin de roulement et son accès-  
vu du bourg (en haut)  
vu de la grève (en bas)

## NOTRE DOSSIER

### La grève de l'église (suite)

Il rappelle, comme nous l'avons déjà dit que : « La dimension d'opportunité de ce projet, non encore explorée, nous paraît notamment devoir être abordée de la manière la plus circonstanciée possible, s'agissant d'aménagements susceptibles d'avoir une incidence directe sur les milieux terrestres et marins. » et souligne : « cette nécessité d'explorer la dimension d'opportunité est d'autant plus cruciale que le territoire de l'île de Bréhat revêt une importance écologique et patrimoniale majeure ».

D'ailleurs des études, certes assez anciennes, ont été réalisées et qui pronostiquent que la construction d'installations dans ce site aurait pour conséquence, à moyen terme, son envasement. C'est un phénomène qui a été constaté suite à la construction du chemin de roulement.

Ainsi la grève de l'église, quoi qu'on en dise, est un site très sensible en termes d'environnement. C'est également un site soumis aux marées ce qui entraîne des contraintes pour le débarquement des marchandises. Pour ce site le CEREMA a fait



*Le plan de masse ci-dessus donne une idée des installations envisagées par la commune. (nous nous excusons de la mauvaise qualité de l'image).*

une étude de faisabilité pour des installations permettant le débarquement des marchandises. Comme le précise ce rapport, la commune de l'île de Bréhat envisage d'aménager un site dit de la grève de l'Eglise, avec :

- un terre plein équipé d'un préau couvert, et d'un bras de manutention,
- une descente de quai,
- un chenal d'accès.

Les installations étudiées par le CEREMA sont évaluées à un montant extrêmement élevé, soit 11 millions d'euros.

Ce montant est totalement hors de portée budgétaire pour la commune et devra forcément être revu à la baisse.

Par ailleurs le commissaire enquêteur du PLU estime que ce projet est surdimensionné.

#### AVANTAGES

- Proximité des points de livraison pour le frais.
- Présence de la STEP et présence d'un chemin de roulement utilisé depuis 2014
- Il est démontré que le site est utilisable avec quelques aménagements
- Possibilité de construire, à proximité, des installations pour recevoir le frais
- Suppression de la mixité passagers et fret au Port Clos.

#### INCONVENIENTS

- Situé dans une zone remarquable et très sensible en matière d'environnement
- Risque avéré d'envasement
- Coût des installations élevé. A revoir impérativement à la baisse.
- Projet surdimensionné selon l'avis de la commissaire enquêteur.
- Les livraisons dépendent des marées
- Présence de nombreux riverains

## NOTRE DOSSIER

### Le Port Clos

C'est le port de Bréhat, géré par la Région. Il est utilisé depuis plusieurs décennies pour le débarquement des marchandises. Cette activité peut y être réalisée en toute légalité.

Cependant le problème central pour ce site c'est la mixité passagers et fret. Il y a évidemment un risque d'accident pour les voyageurs.

Cependant ce risque ne doit pas être surestimé. En prenant les dernières 50 ans de fonctionnement on compte moins de 5 accidents graves ce qui, statistiquement,

est relativement faible au regard du nombre de voyageurs utilisant le port. De plus d'autres îles, comme l'île de Groix, font cohabiter les voyageurs et la gestion du fret.

Pour autant, il serait intéressant de séparer les uns des autres.

Un des projets de la Région est de mettre en place des cales flottantes suffisamment solides pour leur permettre de recevoir les marchandises de la barge et éviter ainsi l'utilisation des cales lorsque des voyageurs y sont présents. Ces cales flottantes seraient déchargées à marées basses. Ce système est en phase de test avec un ponton déjà en place. Même si le ponton actuel



La barge de la CCI au Port Clos

est trop léger pour être exploité durablement, le projet de la Région, plus conséquent et certainement plus adapté, améliorerait les conditions de récupération des marchandises.

L'installation de ces cales flottantes n'aurait pas d'impact important en matière d'environnement et leur coût serait pris en charge par la Région.

Cependant il ne règle pas le problème de la mixité passagers et fret car les tracteurs venant récupérer les marchandises y seraient nécessairement confrontés. Il serait d'ailleurs intéressant de réfléchir à une organisation qui

limite au maximum la mixité fret passager. La distance relativement importante avec les points de livraisons doit également être soulignée.

Pour le frais il ne sera pas possible, vu la configuration des lieux, de créer des installations de stockage. L'utilisation de containers réfrigérés pour le frais positif et le frais négatif devra être prévue. Ces containers devront disposer d'une autonomie conséquente.

En termes d'environnement le site est peu sensible car déjà exploité comme port pour le déchargement des marchandises.

#### AVANTAGES

- Port existant et fonctionnant depuis longtemps pour le déchargement des marchandises
- Peu d'impact sur l'environnement vue son existence légale
- Coût des installations de déchargement relativement faible et relevant du budget régional
- Site situé dans la zone urbanisée du PLU

#### INCONVENIENTS

- Mixité passagers et fret occasionnant des risques d'accident
- Distance pour les livraisons de frais
- Présence de nombreux riverains
- Les livraisons dépendent des marées
- Impossibilité de construire à proximité des installations pour recevoir le frais

## NOTRE DOSSIER

### La Corderie

Ce site n'a jamais été utilisé pour le déchargement des marchandises. Il a, en revanche, permis l'évacuation de certains déchets.

Dans la logique municipale actuelle, la Corderie devrait devenir le site exclusif pour l'évacuation de l'ensemble des déchets. Une installation de compactage des ordures ménagères est prévue à proximité

Aujourd'hui le site a été doté d'une cale qui a été construite par les employés communaux pendant l'automne 2018 sans aucune autorisation.

Le préfet a été informé par courrier du 20 septembre 2018. Celui-ci, en réponse le 19 octobre 2018, a simplement « pris note » de cette implantation. Cela n'est pas une autorisation même provisoire. Dans le même courrier le préfet a demandé à la commune de mettre en œuvre les procédures d'autorisation idoines.

En effet en terme d'environnement, c'est un site, qui est classé comme remarquable par le PLU, est extrêmement sensible. C'est le cas pour la Corderie en elle-même, en matière de biodiversité et de paysage remarquable.



*La plateforme récemment construite par les employés communaux*

Le risque d'envasement devrait être étudié.

En revanche le site de Chicago, qui a été utilisé comme décharge d'ordures en tout genre pendant plusieurs décennies, est un endroit extrêmement pollué.

Si cela limite, l'impact global en matière d'environnement, peu de travaux sont possibles car ils supposeraient la dépollution du site qui coûterait certainement une fortune.

Au-delà de cet aspect juridique le déchargement des marchandises nous semble possible même si la configuration des lieux le rend

compliqué. Il n'existe pas de véritable plateforme sauf celle qui a été construite rapidement et illégalement en automne dernier. Le débarquement est également lié aux marées.

Notons quand même que la circulation des barges devant deux plages et à travers un mouillage encombré en été nous paraît dangereuse.

De même aucune construction ne peut être envisagée à proximité pour recevoir le frais. L'utilisation de ce site, éventuellement doublé, avec celui de la grève de l'église permettrait de supprimer la mixité passagers et fret au Port Clos.

#### AVANTAGES

- Site qui fonctionne pour l'évacuation de certains déchets.
- Présence du site de Chicago qui, par sa pollution, réduit l'impact environnemental.
- Présence d'un chemin de roulement même s'il est fragile et, pour l'instant, non légal
- Suppression de la mixité passagers et fret au Port Clos

#### INCONVENIENTS

- Situé dans une zone remarquable et très sensible en matière d'environnement
- Risque d'envasement à étudier
- Impossibilité de faire de gros travaux
- Impossibilité de construire à proximité des installations pour recevoir le frais.
- Distance pour les livraisons de frais
- Les livraisons dépendent des marées
- Présence de nombreux riverains

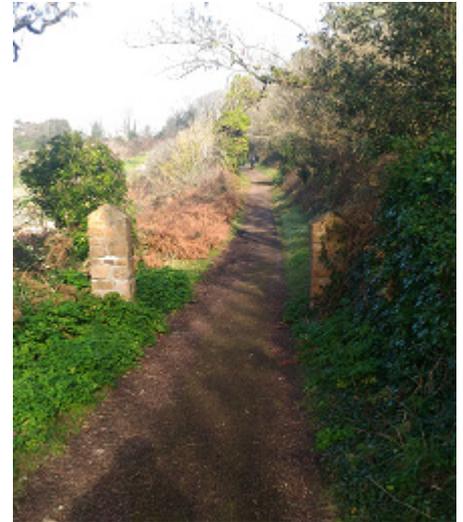
### Goaréva, l'ancien canot de sauvetage

Même s'il a été exclu par le rapport Techmar, en discutant avec les marins, ce site, que nous appellerons le Goareva, est leur premier choix. La motivation est simple. Ici le déchargement des marchandises s'affranchit des marées car il est accessible qu'elles soient hautes ou basses. C'est un élément extrêmement intéressant à prendre en considération car il s'agit du seul site dans cette situation. Il permet de prévoir une organisation plus souple du transport de marchandises en réorganisant le lieu de collecte sur le continent. Un autre élément non négligeable doit également être

pris en considération, c'est l'existence du bâtiment qui abritait le canot. Même s'il se dégrade, celui-ci pourrait facilement être transformé en lieu de stockage des produits frais. Mais le statut juridique de ce bâtiment reste assez incertain. Pour autant il faudrait prévoir un certain nombre de travaux pour créer une plateforme pour que les tracteurs puissent manœuvrer facilement. L'utilisation de ce site pour le débarquement de l'ensemble des marchandises permettrait de réserver le Port Clos aux seuls voyageurs. Un des avantages important est aussi l'absence de



*Le bâtiment de l'ancien canot de sauvetage*



*Le chemin d'accès*

riverain si ce n'est la proximité d'une seule maison.

Cependant le Goareva présente des inconvénients assez importants. Il est situé dans une zone extrêmement protégée et il est très sensible en termes d'environnement.

Il n'a jamais été vraiment testé alors que les autres sites ont tous plus ou moins fonctionné. Par ailleurs c'est un site excentré et qui demanderait une réflexion précise sur le transport terrestre des marchandises sur l'île. Le chemin qui y mène est également très fragile et devra être consolidé. Cela

risque d'augmenter sensiblement le coût.

Enfin il faut savoir que la propriété d'une partie du chemin échappe à la commune. De nombreux propriétaires sont concernés. Cela demanderait de longues négociations avec chacun d'eux pour acquérir les lopins de terre concernés et aurait nécessairement un coût.

Derniers inconvénients, c'est un site prisé par les baigneurs du camping ou les bréhatins et un projet aquacole de ferme piscicole existe porté par les agriculteurs.

#### AVANTAGES

- Accès par toutes marées pour les livraisons
- Présence d'un bâtiment facilement transformable pour recevoir les produits frais
- Un seul riverain
- Le site est utilisable avec quelques aménagements
- Suppression de la mixité passagers et fret au Port Clos

#### INCONVENIENTS

- Site dans une zone remarquable très protégée et très sensible en matière d'environnement.
- Site qui est éloigné du Bourg. Obligation de repenser la circulation terrestre sur l'île.
- Chemin d'accès fragile qui devra être conforté
- Chemin d'accès appartenant à de nombreux propriétaires
- Site prisé de baignade et projet aquacole

# Le débarquement des marchandises

## 4. Conclusion provisoire et proposition

**En conclusion**, on peut dire qu'aucun site ne se détache clairement des autres.

En matière d'environnement le moins sensible est probablement le Port Clos, le plus sensible certainement le Goareva. La grève de l'église se situe entre les deux.

Chacun a des avantages souvent importants mais qui sont souvent limités par des inconvénients non négligeables.

Nous n'avons pas la prétention de

clôre définitivement le débat mais la présente contribution souligne la complexité de la chose et l'obligation que nous avons de nous saisir de ce problème pour le régler définitivement à la satisfaction du plus grand nombre comme c'est le cas dans toute démocratie.

Solutionner le problème du débarquement des marchandises à Bréhat demande la réalisation d'une étude complète et

Exhaustive par un bureau d'étude

spécialisé sur ces problématiques, que tous les habitants soient informés du résultat de cette étude, que chacun puisse participer au débat qui doit avoir lieu et que la décision soit prise le plus démocratiquement possible.

Il reviendra alors à la municipalité de défendre le choix des habitants dans toutes les procédures administratives en bousculant parfois un peu l'administration.

Car il est vrai que l'administration a tendance à être bien frileuse.

**Le débat est ouvert et il est ouvert à tous. Nous avons cette seule ambition : favoriser le travail collectif pour arriver, enfin, à réaliser, en toute légalité, ce site de débarquement des marchandises dont nous avons tous besoin et qui soit satisfaisant pour le plus grand nombre.**

## NOTRE PROPOSITION

1. **Faire réaliser une étude exhaustive par un cabinet comprenant des marins, des techniciens de l'environnement et des installations portuaires. Ce cabinet sera tenu de consulter les habitants intéressés par la question et les professionnels qui utiliseront le site de débarquement des marchandises.**

L'étude qu'il réalisera détaillera pour chaque site, à savoir le Port Clos, la grève de l'église, la Corderie et le Goareva : les aspects juridiques, techniques et financiers. Le cabinet proposera celui qui lui paraît le plus apte à être retenu comme site de débarquement des marchandises en tenant compte des contraintes environnementales et de l'approche des différentes autorités administratives qui seront impliquées.

2. **Lorsque l'étude sera rendue, elle sera présentée à tous les habitants de l'île lors d'une réunion publique par un membre du conseil municipal et un membre du cabinet. Il sera mis en avant les propositions du cabinet.**

Une seconde réunion (voire plus) sera organisée avec les habitants pour débattre des différentes solutions possibles pour essayer de dégager les deux projets les plus pertinents.

3. **Suite à cette dernière réunion le conseil municipal prendra une délibération pour organiser un référendum pour que les électeurs puissent choisir entre les deux projets présélectionnés.**

4. **Après le résultat du référendum un adjoint au maire et un conseiller municipal seront chargés de porter le projet qui aura été choisi par les électeurs devant les administrations de l'Etat pour aboutir le plus rapidement possible à sa concrétisation (ce qui peut demander un peu de temps).**

# Etre un ancien ou un jeune à Bréhat

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

**Le point commun entre un jeune et un ancien à Bréhat s'est de considérer que Bréhat est un lieu de vie calme et privilégié. Mais les perceptions sont différentes pour autant. Les anciens regrettent le Bréhat d'hier, les jeunes ont des inquiétudes quant à leur avenir.**

Depuis un certain temps, nous nous sommes dit, à Bréhat murmure, qu'il serait intéressant de solliciter nos anciens et nos jeunes pour savoir comment ils se sentaient sur notre île.

Nous aurions pu faire une sorte de sondage. Mais nous n'en avons pas les moyens.

Finalement la méthode adoptée a été de rencontrer un certain nombre d'anciens et d'interviewer deux jeunes assez engagés sur notre caillou, Manuella et Damien. Le résultat de ces rencontres est intéressant et extrêmement contrasté en fonction de l'âge de personnes sollicitées.

Forcément nos anciens parlent de leurs souvenirs et des regrets qu'ils ont d'un Bréhat irrémédiablement disparu. Les jeunes cherchent une vision d'avenir pour leur vie ici ou ailleurs.

Mais pour tous Bréhat est un endroit privilégié. Le calme est un terme qui revient souvent chez les uns comme chez les autres.

Le sentiment général est que Bréhat est un endroit où on a envie de rester. Comme le dirait certains anciens, aller ailleurs pourquoi faire. Les jeunes, en revanche, regrettent que leur avenir passe forcément par un départ ; mais, peut être, un départ pour mieux revenir.

Ce qui est intéressant aussi c'est l'idée d'identité bréhatine qui



*La place du bourg hier*

*La place du bourg  
Aujourd'hui*



semble très marquée chez nos deux jeunes. Nous ne pouvons pas savoir si cette idée est partagée par les autres jeunes mais il semblerait que oui. Etre bréhatin a encore un sens pour eux et c'est sûrement très bien. Ils font bien la distinction entre les bréhatins et les « touristes ». D'ailleurs ils reprochent à la municipalité de ne pas s'intéresser à eux et de privilégier les « touristes ».

Comme chez les anciens, ils ont le même sentiment de ne pas être écouté par la municipalité ; Ainsi chez les anciens, l'absence de moyen de transport adapté à

leurs difficultés en dehors des heures de bureau est un grand regret chez eux.

D'ailleurs pour les anciens, rester sur l'île est un gage d'autonomie. Ils pensent être moins autonomes s'ils étaient ailleurs.

Finalement, même s'ils expriment parfois des mécontentements, ni les anciens ni les jeunes ne sont pas malheureux sur notre île. Au contraire, comme ils le disent tous d'une façon ou d'une autre : « on est bien à Bréhat ».

C'est bien cela l'essentiel.



# Etre un ancien à Bréhat

Nous avons essayé de donner un aperçu de ce que veut dire être un ancien à Bréhat. Les propos ont été recueillis par divers témoignages d'anciens.

## Est-ce qu'il est doux de vieillir à Bréhat ?

Pour certains il est doux de vieillir à Bréhat. Pour certains autres c'est plutôt non et ils disent même que c'est de plus en plus dur.

## Quel est l'avantage ou l'inconvénient d'être un ancien à Bréhat ?

Le mot qui revient le plus souvent c'est le calme et aussi le fait de pouvoir rester dans « son pays natal ». Ce qui est non négligeable c'est la présence du docteur proche et disponible.

Les inconvénients sont liés à la solitude (mais peut-être pas plus qu'ailleurs). Les déplacements lorsque l'on est sur le continent, les grandes surfaces sont éloignées et si l'on n'a pas de voiture le taxi est cher : 30€ pour un aller retour l'Arcouest – Paimpol.

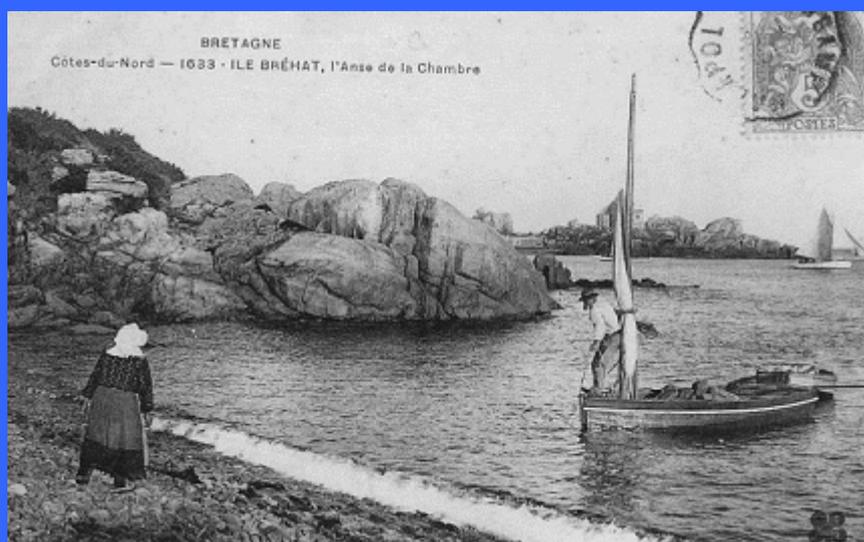
Mais dans l'ensemble nos anciens ne sont pas malheureux.

## Y-a-t-il suffisamment d'aide pour les anciens sur l'île?

Nous avons une aide ménagère qui vient du continent. Ce qui est important c'est la solidarité bréhatine. Elle existe et chacun est conscient des difficultés de son voisin, mais sans s'immiscer dans la vie de l'autre.

## Avez-vous envie de partir ou de rester ?

S'il fallait partir ? Aller où ? Sur le continent on serait moins autonomes, car il faut conduire. Autant rester car il ne faut pas vivre avec ses enfants, à chacun sa vie.



Il est bon d'être un ancien

Victor Hugo

Ici on a une aide ménagère, un médecin, le tax'île et un jardinier. Pour nos anciens il ne manque rien. Ils peuvent faire nos courses du quotidien sur l'île.

## Avez-vous déjà expérimenté la télémédecine ?

La télémédecine n'est pas encore bien développée mais certains de nos anciens l'ont déjà utilisée et trouvent que c'est une bonne idée qui permet de faire des examens sans aller forcément sur le continent. Cela n'est pas négligeable.

## A votre avis la municipalité est-elle à votre écoute ?

En ce qui concerne l'écoute de la municipalité, nos anciens regrettent que lorsqu'ils le demandent, ils ne peuvent utiliser la voiture électrique de la mairie, en dehors des heures de fonction des employés municipaux.

Un deuxième Tax'île serait le bienvenu les jours d'affluence car il n'y a pas toujours de la place pour eux. De plus Nicolas et Yvy doivent assurer les tours de l'île

pour les touristes, nos anciens trouvent cela normal. Il y a donc un problème de transport. Un exemple a été cité: une fois, après une sortie d'hospitalisation, il a fallu rentrer du 3ème pont à pied. Cela reste une mauvaise expérience.

Par contre, c'est anecdotique, mais le cadeau du CCAS cette année était mieux que les années précédentes.

## Etes-vous membre d'une association ? Si oui ou non pourquoi ?

Les personnes que nous avons interrogées, ne souhaitent pas faire partie des associations et n'aiment pas aller aux activités. Ils ne souhaitent pas se retrouver dans la foule. Mais cela ne reflète peut être pas l'avis de tous.

Ce qui ressort dans notre entretien c'est un regret du Bréhat d'avant où il y avait une population à l'année de 1200 habitants (environ). Avec une vraie vie active, une boucherie, un coiffeur ....

# Etre un jeune à Bréhat

## Manuella Chereul 20 ans

**Bréhat murmure : Tu as vécu ton enfance à Bréhat. Est-ce que tu penses être privilégiée ?**

**Manuella :** Oui j'ai le sentiment d'être une privilégiée. Les conditions de vie à Bréhat sont extraordinaires et il existe une vraie liberté pour les enfants. On peut aller, sans contrainte, voir les copains qui ne sont jamais très loin. De plus la scolarité est d'un bon niveau.

**BM : Quel est l'avantage ou l'inconvénient d'être enfant à Bréhat ?**

**Manuella :** L'inconvénient majeur est que le continent est loin. Au collège nous sommes répertoriés en tant que bréhatins. Et ce n'est pas forcément un compliment. On nous a souvent parlé de la consanguinité des îliens. C'est n'importe quoi.

**BM : En tant que jeune, penses-tu qu'il y a un avenir pour toi sur notre île ?**

**Manuella :** Oui dans une certaine manière. Mais le gros problème c'est le logement. Il est extrêmement difficile d'en trouver et surtout tout est trop cher. A l'heure actuelle je vis chez ma mère. C'est une situation qui ne pourra durer éternellement. Il faut que les jeunes puissent devenir autonomes à un moment ou à un autre.

**BM : Envisages-tu d'y rester à l'avenir ? pourquoi ?**

**Manuella :** Je n'ai pas envie de quitter Bréhat. J'y suis trop attachée, l'île c'est chez moi. Même si je sais qu'il sera difficile de fonder une famille. Mais dès que je quitte l'île, il me tarde d'y revenir

**BM : Y a-t-il suffisamment de travail pour les jeunes sur notre île ?**



**Manuella :** Non. Pour le travail, mis à part la restauration, le bâtiment, le transport et les ménages, on ne trouve rien d'autre. En ce qui me concerne cela ne me dérange pas je travaille dans la restauration ou les ménages.

**BM : A ton avis que faudrait-il faire pour attirer les jeunes à Bréhat ?**

**Manuella :** Il faudrait surement organiser des activités de loisir. Mais le problème est lié aux horaires des vedettes. Il faudrait peut être réfléchir à un système qui permette d'aller sur le continent le soir et rentrer après. Par exemple aller au cinéma le soir sur le continent c'est impossible.

Sur l'île il serait peut être intéressant de créer une association qui soit dédiée à l'organisation de loisir pour les jeunes.

**BM : A ton avis la municipalité est-elle à votre écoute ?**

**Manuella :** Non absolument pas. Elle ne nous demande pas quels

sont nos besoins. Aucun dialogue n'est possible avec elle. D'ailleurs je trouve qu'elle s'occupe surtout des touristes et pas vraiment des bréhatins et encore moins des jeunes bréhatins. Ainsi il n'existe aucune aide ni pour trouver un logement ou du travail.

**BM : Penses-tu qu'un conseil municipal pour jeune serait utile. A partir de quel âge ?**

**Manuella :** Je ne sais pas. Je crois qu'il n'y a pas assez de jeunes pour envisager cela. Sous cette réserve pourquoi pas. Cela pourrait rapprocher les jeunes. Mais il faudrait que la municipalité soit à l'écoute de ses propositions.

**BM : Participes-tu à une association bréhatine ? laquelle et pourquoi ?**

**Manuella :** Oui je suis pompier volontaire. Cette activité m'a été inspirée par mon père. Je me suis toujours intéressé aux pompiers dès toute petite.

Aujourd'hui c'est surtout l'idée d'aider les autres qui est très importante chez moi.

# Etre un jeune à Bréhat

## Damien Brocher 24 ans

**Bréhat murmure : Tu as vécu ton enfance à Bréhat. Est-ce que tu penses être privilégié ?**

**Damien :** Oui, être enfant à Bréhat c'est sympa. La tranquillité est irremplaçable. En tant qu'enfant on n'a pas de contraintes. Les relations entre nous étaient faciles et nous n'habitions pas loin les uns des autres.

**BM : Quel est l'avantage ou l'inconvénient d'être enfant à Bréhat ?**

**Damien :** Le continent est loin. On est toujours dépendant des vedettes et les horaires ne sont pas vraiment adaptés. Il y a une certaine frustration à ne pas pouvoir faire les mêmes activités que les enfants du continent.

**BM : En tant que jeune, penses-tu qu'il y a un avenir pour toi sur notre île ? Envisages-tu d'y rester ? Pourquoi ?**

**Damien :** Non, il y a très peu d'avenir pour les jeunes à Bréhat. On le voit bien tout le monde s'en va. Il n'est pas possible d'envisager de fonder une famille ici. Il y a trop de contraintes. Et en plus le logement est hors de prix. Impossible pour un jeune d'acheter quoique ce soit, et la location à l'année est un luxe. Maintenant si je dis qu'il n'y a pas d'avenir il faut peut-être partir pour mieux revenir.

**BM : Y a-t-il suffisamment de travail pour les jeunes sur notre île ?**

**Damien :** Non. Il y a très peu de travail à Bréhat. Il y a quelques postes dans le bâtiment ou le transport, paysagiste, mais ce n'est pas suffisant pour les jeunes car c'est beaucoup de travail saisonnier. Il faudrait peut-être envisager le



télétravail mais c'est assez marginal.

**BM : A ton avis que faudrait-il faire pour attirer les jeunes à Bréhat ?**

**Damien :** Proposer des activités de loisir et sportives

**BM : A ton avis la municipalité est-elle à votre écoute ?**

**Damien :** la municipalité est peu à l'écoute des Bréhatins, beaucoup de choses sont faites pour les résidents secondaires mais pas pour les résidents à l'année.

En terme de logements par exemple aucune aide n'est prévue pour nous et surtout très peu de logements, en espérant que cela change dans les années à venir, pour accueillir de nouvelles familles et surtout pour avoir des enfants à l'école car cela est très important pour Bréhat

**BM : OK, mais cela veut dire quoi être bréhatin pour toi ?**

**Damien :** Un bréhatin n'est pas

défini par la durée de présence sur l'île. C'est quelqu'un qui est né sur l'île, qui y a grandi et qui y a été jeune. Nous ne sommes plus très nombreux.

**BM : Penses-tu qu'un conseil municipal pour jeunes serait utile. A partir de quel âge ?**

**Damien :** Pourquoi pas. Cela permettrait sûrement de créer un lien avec la municipalité. Il y a eu des expériences dans le passé mais cela n'a pas duré. Je trouve cela dommage.

Il faudrait que le conseil municipal pour les jeunes commence à l'âge de 13 ans

**BM : Participes-tu à une association bréhatine ? laquelle et pourquoi ?**

**Damien :** Oui je suis pompier volontaire depuis décembre 2011 et président de l'amicale des pompiers. Mon but c'est de pouvoir aider les autres. C'est important sur l'île pour les bréhatins d'avoir des pompiers sur lesquels ils puissent compter.

# L'enquête publique du PLU

## L'avis du commissaire enquêteur en demi-teinte

Le 8 mars 2019, Mme Viart commissaire enquêteur, a remis au maire de notre commune son rapport et son avis sur le PLU suite à l'enquête publique.

Dans le présent article nous ne ferons qu'une brève analyse du rapport et de l'avis de la commissaire enquêteur. Dans le prochain numéro de notre journal, nous analyserons en détail le rapport et le PLU lorsque celui-ci aura été adopté par le conseil municipal.

Si on constate que l'enquête publique a connu un **grand succès**, il faut bien reconnaître que l'avis circonstancié du commissaire est en demi teinte et peu satisfaisant à notre sens.

L'enquête publique a eu, en effet, un **succès important**. Sur le nombre de participations, la commissaire a reçu 99 dépositions sur deux registres, a rencontré presque 50 personnes à sa consultation ou sur rendez vous et a enregistré 60 observations par mail. Sur le fond, beaucoup de personnes sont intervenues pour défendre une conception de ce que devrait être Bréhat en proposant des solutions pour préserver son avenir. Ce point est à souligner car la plupart du temps les personnes participant à une enquête publique pour un PLU défendent leur seul pré carré.

Cependant le résultat de l'enquête publique est en demi-teinte. Si l'avis favorable était attendu, nous pensions sincèrement que les réserves seraient plus nombreuses. Or la commissaire enquêteur donne un avis favorable au PLU avec deux réserves :

- « *Revoir le projet de la grève de l'église : ne pas mettre en place la zone de carénage et la zone Uep sans autorisation ministérielle.* »
- *La zone ND dite de « transit » des déchets à la corderie ne doit pas excéder 1200 m2 et prévoir des aménagements pour éviter, réduire et compenser les nuisances pour le voisinage.* »

Remarquons qu'elle s'est concentrée sur les deux points les plus conflictuels aujourd'hui à Bréhat.

Cependant elle ne remet pas en cause les projets mais les encadre. Ce faisant elle oblige la mairie à revoir un peu ces projets. Car précisons

que les réserves de la commissaire enquêteur doivent être levées par la commune, c'est-à-dire intégrées au PLU, faute de quoi l'avis devient juridiquement défavorable.

Mais se limiter à ces deux réserves n'est pas satisfaisant pour nous.

En effet, Bréhat connaît aujourd'hui de gros problèmes en termes de démographie. Nous en avons longuement parlé. Il impliquerait, pour les résoudre, une politique dynamique en matière de logement. La commissaire reconnaît cela en disant : *« Cependant, environ 378 personnes vivent et souhaitent maintenir une dynamique à l'année sur l'île, mais se pose, pour certaines d'entre elles, le problème du logement. Problème évoqué par des agriculteurs qui ne peuvent pas se loger à proximité de leur exploitation, ou problème pour des familles, ayant leur activité à l'année sur l'île. Je partage les remarques faites par la MRAe et les ABF car, il y a une dizaine d'années, une démarche appelée « Bimby » est arrivée en France. Elle permet une densification des tissus pavillonnaires, reposant sur l'initiative d'habitants. L'idée est de permettre aux propriétaires d'une maison individuelle d'envisager qu'une partie de leur jardin serve à la construction d'un nouveau logement pour eux, pour un proche ou pour un tiers. »*

Pourtant malgré ce constat elle en reste à la proposition de la mairie de la zone urbanisable à coté de la salle des fêtes. Avec ce seul projet la perte en habitants permanents (-1,8% par an, et probablement 5% en 2018) n'est pas prête d'être endiguée.

De même pour l'agriculture, elle constate également des difficultés sans s'en saisir réellement. Ainsi elle estime que : *« je note qu'il y a effectivement un décalage entre les orientations du PADD qui sont de maintenir une activité agricole dynamique permettant la production de produits locaux, l'entretien des paysages, le maintien d'emplois et la réglementation contraignante qui s'impose et ne permet pas de répondre aux demandes de plusieurs agriculteurs. [...] le manque de*

*logements pour les agriculteurs à proximité de leur exploitation sont des problèmes qui ont été soulevés auprès des services de l'Etat mais qui, dans ses avis n'a pas octroyé de dérogations pour répondre aux attentes des agriculteurs. Dans les zones agricoles, une SCIC (société civile d'investissement collectif) à laquelle la commune participerait, pourrait gérer les terres des propriétaires désireux de louer ou vendre uniquement dans le cadre d'exploitation agricole ».*

Sans réserve sur ce sujet, l'avenir de l'agriculture à Bréhat ne nous semble pas assuré par le PLU qui risque d'être adopté.

Enfin en matière économique la commissaire reste très vague. Elle reconnaît pour autant : *« D'autres demandes de STECAL ont été faites durant l'enquête publique : Monsieur PETITBON qui possède un hangar dans l'île nord qui aurait souhaité son agrandissement, Monsieur DAIGRE qui a fait le choix de rester vivre sur l'île et d'y travailler malgré les difficultés de trouver des espaces dédiés aux entreprises, Monsieur ROUVIN artisan, plombier, chauffagiste, électricien avec quatre salariés, qui rencontre également des difficultés pour construire un local professionnel. Il est dommage que le projet de PLU n'ait pas pris en compte ces demandes. »*

A part ce regret rien n'est suggéré sauf à se satisfaire de la zone artisanale proposé par la mairie.

Beaucoup d'autres points mériteraient d'être soulevés. Nous le ferons en détail dans le prochain numéro de notre journal.

La municipalité doit maintenant approuver le PLU. Elle peut ne pas tenir compte des nombreuses remarques de ses administrés mais ce serait une faute politique dans cette nouvelle période ou la participation citoyenne est une demande forte. Il faut attendre la délibération finale.

Mais rien ne sera perdu. Car le débat politique reprendra de plus belle dans quelques mois.

**Bréhat ne peut se satisfaire du PLU tel que proposé à ce jour.**

# La gestion des ordures ménagères

## Limitons la production de nos déchets

**Le projet de la municipalité semble incompatible avec la réglementation qui va s'appliquer dans les prochaines années. René Boué nous explique pourquoi. Il nous dit que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.**

La gestion des ordures ménagères à Bréhat est source de conflit. Une nouvelle procédure, cette fois administrative, est engagée contre la municipalité par l'association « Corderie poubelle » pour contester le passage en force à laquelle la municipalité est entrain de procéder à la Corderie. En effet tout ce qui est entrain d'être construit n'a jamais été soumis au débat. Aucune information précise n'est communiquée par la municipalité aux habitants.

Or pour régler le problème des déchets il faudrait enfin aborder la question de façon plus globale. René Boué a tenté de le faire sans être entendu pendant plus de 10 mois.

Nous avons décidé de donner, à nouveau, la parole à René Boué sur ce sujet compte tenu de ses compétences professionnelles.

**Bréhat murmure : La presse à ordures ménagères est tombée en panne depuis l'été. Que cela t'inspires-t-il ?**

**René Boué :**

Cela devait arriver tôt ou tard. C'est ce que j'annonçai. J'en ai déjà parlé dans mes courriers du 19 Mai 2018, et confirmé le 17 Août dernier. Mais il faut préciser que ce n'est pas la presse qui a lâché, mais le grappin d'alimentation de la trémie, survivant de l'ancienne installation de l'incinérateur, et vieux de plus de 35 ans.



René Boué

**BM : Que faut-il faire de la presse maintenant ?**

**René Boué :** Il est bien entendu que l'époque des "BALLES PUANTES" est révolue.

Cette presse COPEX a coûté un certain prix à la collectivité. A part le soubassement, complètement corrodé par le manque d'entretien, elle reste techniquement valable et fiable, quoiqu'en dise la mairie. Le caisson de compaction est, en particulier, en excellent état. Elle peut encore rendre de grands services, après révision et automatisation avec fosse, tapis roulant d'alimentation, en compactant les Matières diverses, telles que refus d'O.M., cartons, papiers, journaux, revues, tous plastiques : bouteilles, emballages, polystyrènes ; même vélos et menues ferrailles, etc...

Il reste donc essentiel de demander au constructeur COPEX une

expertise technique sérieuse avant de la mettre à la ferraille, comme semble le préconiser la municipalité. Si elle reste dans l'état actuel, sans compactage, ne serait-ce que même partiel, elle va irréremédiablement être inutilisable, sans possibilité de réemploi ni de revente. Ce serait bien dommage !

**BM : C'est peut être l'occasion de changer complètement le système de traitement des déchets ?**

**René Boué :**

Oui c'est une opportunité, mais il faut nous inscrire, dans le choix politique futur d'une nouvelle filière définitive et durable du traitement de nos déchets, dans le cadre de la nouvelle réglementation à savoir l'article L. 541 du code de l'environnement et les directives européennes.

Pourtant il est surprenant que cette nouvelle réglementation ne soit pas

évoquée dans le document de synthèse : « PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES » réalisé par la commission environnement et sécurité, réglementation et ports communaux datée d'Octobre 2017.

Je rappelle que cette étude est supposée être à la base du nouveau projet de la municipalité de traitement de nos ordures ménagères, à côté de la déchetterie, qui a été voté le 27 Octobre 2017. L'étude et la mise à terme ont été confiées au cabinet TPfi et votées le 09 Juin 2018, pour la somme de 198 000 Euros (hors travaux). Le thème majeur de cette nouvelle réglementation est le BIO-DÉCHET, et ce mot, capital, ne figure dans aucun des documents ni P.V. des réunions du Conseil Municipal. Or selon la municipalité le nouveau projet, prétend régler définitivement

# La gestion des ordures ménagères

la gestion de nos déchets et Ordures ménagères. Or comment peut-on établir ce nouveau projet sans considérer cette nouvelle réglementation qui a force de loi et qui va changer fondamentalement notre mode actuel de traitement des déchets? Ma conclusion est que le projet, engagé par la municipalité n'est pas le bon. Et surtout, la commune a engagé nos dépenses publiques pour de nombreuses années pour une issue incertaine. Il a été mis en place avec l'appui intéressé du SMITRED, sans

consulter les administrés, sans organiser une réunion publique. Or le nombre des participants, 90 personnes, à la réunion publique du 18 août 2018 organisée par Danouchka Prigent et Henri Simon sur la gestion des déchets de BREHAT indique bien l'intérêt des habitants pour ce type de réunion.

**BM : Donc, à ton avis, le projet de la municipalité n'est pas adapté ?**

**René Boué :**

Bien sur que non et il est voué à l'échec.

Le projet de la commune prévoit deux caissons de compaction à poste pour charger les Ampli Rolls. Je pense qu'un seul suffirait (comme à l'île de Batz), compte tenu de nos tonnages, avec une rotation de remplissage plus fréquente des caissons Ampli roll.

On va traiter les bio-déchets avec ce système de compaction. Or la charge en eau des BIO-DÉCHETS est d'environ 60 à 80 %, pour une densité au moins égale à 1 (les bio-déchets jetés dans l'eau tombent au fond) Ce qui ne justifie aucune compaction.

Alors que la municipalité se dirige vers un système double de compaction estimé à 0,4 de densité (valable seulement pour les O.M). Cela va dégager environ 30 à 40 000 litres de jus (lexiviats) dans le cas des bio-Déchets, soit plus du double de ceux que produisait la presse actuelle ! Bref on va donc se retrouver avec deux procédés en



*La déchetterie est une réussite  
Reste à trouver une organisation optimum.*

présence :

-Celui de la loi qu'il faudra bien appliquer : Bio-déchets (150/160 Tonnes /an), à impérativement valoriser, qui ne pourront ni être compactés ni être incinérés.

-le projet de la municipalité et le SMITRED de deux caissons compacteurs dont le tonnage 70/80 Tonnes/an sera trop bien faible pour une installation de ces 2 caissons.

Bref une incompatibilité totale entre les deux systèmes.

**BM : Que faire alors ?**

**René Boué :**

La solution, c'est le tri à la source et la valorisation. Il nous faut, hélas, bien le reconnaître, et cela nous est confirmé par tous nos visiteurs, le tri sur notre île reste embryonnaire. Or le maire a préconisé le tri en Aval sur un certain journal?... il est abandonné depuis plus de 20 ans en France !

Parlons plutôt de tri à la source ou de tri en amont ! Tout reste donc à faire dans ce domaine. Ce n'est pas les quelques affiches présentes au Bourg qui suffiront.

Où sont nos poubelles jaunes à nos points de collecte, celles qui sont supposées rapporter le plus d'argent à la commune, par la revente des matériaux ? Rien à dire sur les containers canettes et verre qui remplissent allègrement leur rôle et justifient pleinement leur présence....

De plus nous allons nous retrouver,

dans quelques mois, avec 140/160 Tonnes de BIO-DÉCHETS sur les bras, que nous devons obligatoirement valoriser par compostage, c'est ce que dit la loi:

- soit par compostage individuel de proximité (jardins), sans aucune charge pour la commune ni les administrés), *solution hygiénique naturelle, la plus sûre, la plus économique pour la collectivité, (sans aucun coût de collecte ni de transport), que je préconise.* Il serait bon de favoriser ceux qui compostent par une réduction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui serait transformée en redevance.

- soit par collecte communale séparée de ces bio-déchets, c'est-à-dire : collecte supplémentaire bio-déchets, avec bac spécial de dépôt chez l'habitant, bennes adaptées, stockage, transport Bréhat, transport maritime et transport continent, traitement de valorisation (compostage) sur le continent, dans la mesure où, nous ne disposons pas sur l'île de d'installation de traitement propre, ni en particulier de plate-forme de compostage, difficile à justifier compte-tenu de la faible quantité à valoriser. Solution très coûteuse pour tous.

Bref il faut s'évertuer à transformer le plus de déchets possibles en matière première. Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

**Contact René Boué : 06 07 84 33 33**

# Comment voter à Bréhat

**La loi électorale a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous exposons les nouvelles dispositions. N'hésitez pas à découper le formulaire ci-joint qui peut être utilisé pour s'inscrire à la mairie.**

Les règles en matière électorale évoluent avec l'entrée en vigueur des lois du 1<sup>er</sup> août 2016 qui modifient de façon assez importante le code électoral. On assiste à la naissance du répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE et qui centralise les modifications apportées par les communes.

Cette réforme touche tous les domaines : les conditions requises pour être inscrit sur la liste électorale, la procédure à suivre pour s'inscrire et contester éventuellement une décision dans ce domaine.

## **Les conditions d'inscription :**

Elles sont beaucoup plus souples.

A compter du 2 janvier 2020 il sera possible de s'inscrire sur la liste jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin soit 37 jours avant.

C'est le 31 mars en 2019.

Peuvent s'inscrire sur la liste électorale :

1. Les résidents permanents, c'est à dire les personnes qui ont leur domicile réel dans la commune ou qui y habitent depuis au moins six mois ainsi que leur enfants de moins de 26 ans.
2. Les résidents secondaires, dont la durée d'inscription sur le rôle fiscal d'un impôt local (taxe foncière, taxe d'habitation...) est de 2 ans (5 ans précédemment).
3. Un gérant ou un associé majoritaire ou unique d'une société figurant sur le rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième année consécutive.

## **Le rôle du maire :**

Les commissions administratives qui étaient chargées de la révision des listes électorales, sont supprimées.

Le maire voit son rôle s'accroître en matière de modification de la liste électorale. Il décidera seul de l'inscription et de la radiation des électeurs sur la liste électorale, et ce **dans un délai de cinq jours à compter de la réception du dossier complet.**



*Votons pour changer notre quotidien*

Le maire notifie sa décision par un courrier spécifique dans un délai de 2 jours. Il rappelle à l'électeur les délais et voies de recours et lui indique les coordonnées pour saisir la commission de contrôle.

En effet les actes du maire peuvent être contestés.

## **La commission de contrôle :**

Cette commission est composée d'un conseiller municipal (non maire et non adjoint), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (TGI).

**Pour Bréhat il s'agit de Mme Duperre, élue, M Guiho, délégué de l'administration et Mme Dazzy, déléguée du TGI.**

Cette commission s'assure de la régularité de la liste électorale.

Elle est, notamment, chargée des recours administratifs préalables obligatoires pour les décisions d'inscription ou de radiation prises par le maire.

Une personne qui conteste une décision la concernant doit saisir la commission dans un délai de 5 jours à compter de sa notification.

La commission notifie sa décision dans les deux jours à l'électeur intéressé. Si la commission n'a pas statué dans un délai de 30 jours, la commission est réputée l'avoir rejeté.

Il faut être très attentif à ces différents délais sous peine de forclusion.

## **Le recours contentieux :**

Pour les décisions qui concernent directement un électeur le recours contentieux devant le tribunal d'instance n'est ouvert qu'après avoir saisi la commission de contrôle et que celle-ci se soit prononcé explicitement ou implicitement.

Le recours contentieux, est formé dans un délai de sept jours à compter de la notification de la décision de la commission de contrôle.

Par ailleurs, tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut demander, auprès du tribunal d'instance, l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ou contester la décision de radiation ou d'inscription d'un électeur. Le représentant de l'Etat dans le département dispose du même droit. Dans ce cas le recours est formé dans un délai de sept jours à compter de la publication de la liste électorale.

Le jugement du tribunal d'instance, qui se prononce en dernier ressort dans un délai de huit jours à compter du recours, est notifié dans un délai de deux jours aux parties et au maire.

**En cas de difficulté pour votre inscription n'hésitez pas à nous contacter.**

**[info@brehatmurmure.bzh](mailto:info@brehatmurmure.bzh)**

**Le document « cerfa 12669\*2 » ci-joint peut être utilisé pour s'inscrire en mairie en le découpant.**



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES  
À L'USAGE DES CITOYENS FRANÇAIS**

(code électoral, articles L. 2 à L. 40)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

### 1. ÉTAT CIVIL

NOM :   
Nom de naissance (ou nom figurant dans les actes d'état-civil)

NOM D'USAGE :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M  F  NÉ(E) LE :  /  /  À :   
Commune\* (Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement)

DÉPARTEMENT  
OU COLLECTIVITÉ  PAYS

Demande son inscription sur la liste électorale de la commune\* de :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉPARTEMENT  
OU COLLECTIVITÉ

### 2. SITUATION DU DEMANDEUR

• **Cocher la case correspondant à votre situation :**

– première inscription

– inscription suite à déménagement

– dans la même commune\* (arrondissement pour Paris, Marseille et Lyon)

– en provenance d'une autre commune\* ou de l'étranger  
précédent lieu d'inscription (commune\* + département ou consulat + pays) :

– inscription pour un autre motif

### 3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Adresse postale du lieu au titre duquel l'inscription est sollicitée :

Número :  -  Voie :

Complément 1 :

Complément 2 :

Lieu-dit/Commune déléguée :

Code postal :  Commune\* :

Pays :

Pour vous contacter (fortement recommandé)

Téléphone :

Courriel :  @

Adresse de contact (si différente de l'adresse postale ci-dessus)

Número :  -  Voie :

Complément 1 :

Complément 2 :

Lieu-dit/Commune déléguée :

Code postal :  Commune\* :

Pays :

\* À Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, inscrire le nom de la collectivité et à Wallis-et-Futuna inscrire le nom de la circonscription territoriale.

**Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)**

Inscription au titre de l'art. L. 30

Date de réception du dossier complet :  /  /

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé défini par le Décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 permettant l'établissement, le contrôle et la gestion des listes électorales. Elles seront conservées jusqu'au 31 décembre de l'année suivant leur obsolescence.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES DES CITOYENS FRANÇAIS

### Recommandations générales

- 1 – Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective pour le prochain scrutin, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives (voir la rubrique « documents à fournir » ci-dessous) doivent impérativement être parvenus en mairie au plus tard le **6<sup>e</sup> vendredi précédent ce scrutin**.
- 2 – Veillez à remplir le formulaire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.
- 3 – **Il est fortement recommandé d'indiquer un numéro de téléphone et/ou une adresse électronique**, et le cas échéant l'adresse à laquelle vous pouvez être joint par courrier, afin de faciliter les échanges avec votre commune au cas où votre demande serait incomplète et pour qu'un accusé de réception sous format numérique puisse vous être adressé. Ces données de contact ne seront utilisées qu'aux seules fins de gestion des listes électorales par la commune ou le consulat.
- 4 – En l'absence d'accusé de réception de la part de votre mairie ou consulat, par courrier ou par courriel, assurez-vous **avant le 6<sup>e</sup> vendredi précédent un scrutin** que votre demande a bien été reçue par les services compétents.

### Documents à fournir

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement déposer au service des élections de votre mairie ou consulat les trois types de documents suivants :

#### 1 – Le formulaire d'inscription dûment renseigné

Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.

#### 2 – Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité

Vous adresserez à votre commune une photocopie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de cinq ans :

- carte nationale d'identité (photocopie recto verso) ;
- ou passeport (photocopie de la double page où figure votre photo) ;

#### 3 – Un justificatif de domicile

Seront acceptées :

- les pièces prouvant que vous êtes domicilié(e) dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). **Veillez à ce que les factures soient établies à vos nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois** ;
- ou les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint(e) répond à ces conditions.

#### Cas particuliers :

- **Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers** sont invitées à prendre contact avec leur mairie pour connaître les justificatifs à fournir.
- **Les personnes souhaitant s'inscrire en qualité de gérant, associé majoritaire ou unique, d'une société figurant au rôle de la commune** sont invitées à prendre contact avec leur mairie pour connaître les justificatifs à fournir.
- **Pour les personnes de moins de 26 ans souhaitant s'inscrire dans la commune de domicile de leurs parents, seront acceptées :**
  - les pièces prouvant que vos parents sont domiciliés dans la commune où vous souhaitez vous inscrire (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). Veillez à ce que les factures soient établies à leurs nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois ;
  - les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance avec filiation).
- **Pour les personnes résidant à l'étranger, seront acceptés :**
  - les pièces prouvant que vous êtes inscrit(e) au rôle des contributions directes de la commune sur la liste électorale de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) ;
  - ou**
  - un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et les pièces prouvant que la commune sur la liste de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) est soit : votre commune de naissance ; la commune de votre dernier domicile en France ; la commune de votre dernière résidence en France, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ; la commune sur la liste électorale de laquelle est né, est inscrit ou a été inscrit un de vos ascendants ; la commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de vos parents au quatrième degré.

NB : la mention « inscrit(e) au registre des Français établis hors de France » suivie du cachet de l'ambassade ou du poste consulaire compétent et de la date apposée à la ligne du « cachet de la mairie » vaut certificat d'inscription.

**Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle particulière, n'hésitez pas à contacter le service des élections de votre mairie.**

Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Les droits d'opposition (art. 21 du RGPD), de limitation (art. 18 du RGPD) et d'effacement (art. 17 du RGPD) ne s'appliquent pas au présent traitement.

Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour les listes électorales de la Polynésie française et auprès de l'Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna pour les listes électorales des îles Wallis et Futuna. Les droits d'opposition (art. 38 de la loi susvisée) et d'effacement (art. 40 de la loi susvisée) ne s'appliquent pas au présent traitement.

# Un musée à Bréhat

Jean Michel Correc

**Créer un musée à Bréhat serait une excellente idée. La plupart des îles en sont dotés. L'intérêt d'un tel projet ne se pose pas. C'est celle de sa faisabilité qui fait débat. L'expérience du musée éphémère organisée par l'association la Kidèch' démontre qu'un tel projet peut être porté et aboutir.**

La question d'un musée à Bréhat a déjà été soulevée à plusieurs reprises. Il existe évidemment un « musée virtuel de l'île-de-Bréhat » sur internet, mais ici il va bien être question de la possibilité de créer un musée « réel ». Je ne crois pas que la question de l'intérêt d'un tel projet soit contestée, mais plutôt sa faisabilité, c'est donc de cela que je vais parler aujourd'hui. Je précise avant de commencer que je ne prétends pas avoir de réponses aux questions que poserait un tel projet. J'aime simplement l'idée d'en parler avec le plus grand nombre.



Photo wikipédia

Eco musée de l'île de Groix

Commençons simplement par rappeler que d'autres îles ont un musée : Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile, l'île d'Arz, l'île d'Yeu, et j'en oublie sans doute. Certains sont portés par des thèmes particuliers, d'autres racontent « simplement » la vie du village. On ne détaillera pas ici les moyens utilisés pour créer ces structures, mais on ne doit pas en douter : il est possible de le faire sur Bréhat également.

Si débat il devait y avoir autour de ce sujet, on partirait je crois sur quatre questions : comment, qui, où et quoi ?

**Comment ?** un tel projet, quelle que soit l'ampleur qui lui serait donnée, nécessiterait forcément un financement, que ce soit pour sa mise en œuvre, ou ensuite sa pérennité. Si l'on peut penser que la municipalité pourrait aider, elle ne pourrait pas être la seule ressource. D'autres structures pourraient cependant certainement

soutenir une telle initiative : le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la DRAC, ... Par la suite, les entrées des visiteurs pourraient évidemment apporter une certaine somme d'argent. S'il est difficile de prévoir combien de personnes viendraient découvrir un tel lieu, je pense qu'il convient d'être optimiste à ce sujet. Entre les groupes et les individuels, le « potentiel public » est important, et si le travail est fait correctement, il n'y a pas à douter qu'il y aurait des visiteurs. Enfin je crois qu'une autre possibilité existe et devrait être étudié de très près, et c'est celle du mécénat.

**Qui ?** Quel fonctionnement pourrait-être imaginé ? Plusieurs alternatives sont possibles. On peut très bien imaginer un musée porté par une association, comme cela se fait ailleurs. Nombreuses sont les personnes qui s'intéressent à l'Histoire de l'île, une équipe de bénévoles motivés pourrait

certainement être constituée. Comme toute association, elle aurait ensuite la tâche d'animer son projet évidemment, mais aussi de le transmettre afin que l'initiative perdure. Une autre alternative pourrait peut-être être un « jumelage » Office de Tourisme/Musée, c'est à dire un espace « musée » qui serait à part de l'accueil de l'Office, mais dont l'entrée serait gérée à l'accueil de l'Office (cela sous-entend évidemment de quitter les locaux actuels...). Certains auront sans doute d'autres idées, mais ces deux là me paraissent les plus « faisables ».

**Où ?** La question du bâtiment est bien sûr importante. Pour ouvrir un musée au public, il faut évidemment un lieu qui puisse accueillir les visiteurs. Mais avant même de parler d'un bâtiment concret, il serait intéressant de discuter de sa localisation : au bourg, au port, ailleurs sur l'île ?

Les exemples de phares accueillants des musées existent déjà, le phare du Rosedo pourrait-il être une possibilité ? Dans l'état actuel des choses, les bâtiments publics que sont la mairie et l'office de tourisme ne peuvent évidemment pas être des pistes, car trop exigus. Il faudrait donc regarder ailleurs.

**Quoi ?** évidemment, la question du contenu est aussi une question importante. Cherche-t-on à mettre en avant l'Histoire de Bréhat au sens le plus large possible, où préfère-t-on faire un musée « spécialisé » sur un sujet précis ? J'aime à croire que toute l'Histoire de l'île serait mise en valeur, mais bien sûr, c'est à ceux qui porteraient (porteront ?) un tel projet de trancher.

Pour moi qui fais partie de l'association la Kidèch', il m'est difficile d'aborder un tel sujet, sans évoquer le projet de Musée Ephémère que nous avons fait l'an passé. Pendant 2 jours, nous avons mis en place un petit musée dans la salle des associations. C'était une première pour nous. On l'a fait avec nos moyens, et certains pourraient certainement trouver à redire sur la qualité de présentation de ce Musée Ephémère. Mais de notre côté nous retenons 3 choses :



*Le musée du grand phare à île de Batz*

l'intérêt que ce projet a suscité, avec 300 visiteurs ; la diversité du public, adultes, enfants, familles, des Bréhatins à l'année, des résidents secondaires, des gens du continent venus spécialement pour visiter le musée, et des visiteurs de passage sur l'île ce jour là qui en ont profité pour nous faire une petite visite.

Et enfin, nous retenons le plaisir que beaucoup ont eu à échanger sur place à la vue des objets, photos et tableaux présentés, et à se rappeler et partager leurs souvenirs. La Kidèch' n'a pas pour vocation à porter le projet d'un musée pérenne et ce n'était pas notre objectif, mais à notre niveau et avec nos moyens nous voulions créer cet espace et donner à ceux qui le souhaitaient la possibilité de

partager autour de l'Histoire de Bréhat.

Je profite d'ailleurs de cet article pour vous dire qu'il y aura **une 2<sup>ème</sup> édition de ce Musée Ephémère les 14 et 15 septembre 2019.**

Pour terminer, je souhaiterais simplement rappeler qu'il existe actuellement sur l'île de Batz un appel aux dons, porté par la municipalité et la Fondation du Patrimoine avec un double objectif : la restauration du phare, et la création d'un espace muséographique qui « *viendra s'insérer dans ces locaux pour présenter l'île de Batz dans sa diversité historique, paysagère et culturelle* ». Preuve s'il en est besoin, qu'il est possible aujourd'hui encore de lancer de tels projets.

### Cela se murmure

Notre île reçoit plus de 350 000 visiteurs par an. C'est beaucoup et cela fait d'elle le site naturel le plus visité des côtes d'Armor. Et pourtant notre commune n'est pas une commune touristique et encore moins une station touristique. Il existe une liste des communes et stations touristiques dans notre département, comme dans tout département, et Bréhat n'y figure pas. C'est incroyable et pourtant vrai. Il y a des raisons pour cela. Une des raisons est liée à notre office du tourisme qui ne peut, en l'état, répondre aux normes en vigueur pour être classé.

Nous aurons l'occasion d'aborder de façon précise ce point dans notre prochain numéro.

# Le festival bréhatin

## Proposition pour la création de la première biennale BREHATINE « Bréhat, des Fleurs et de l'Art »

Créer une biennale, consacrée aux fleurs, en alternance avec le festival du chant marin de Paimpol, voilà une idée à creuser.

Dans le numéro 6 de Bréhat Murmure nous avons lancé l'idée d'un festival biennal à Bréhat. **Sophie Stauffert Delmas** nous a envoyé une proposition qui consisterait à organiser une biennale centrée sur les fleurs. L'idée nous paraît intéressante, car notre île est connue comme « l'île aux fleurs ». De nombreuses possibilités s'ouvrent à nous par cette idée. Sophie nous fait un inventaire de ce qui pourrait être proposé. Il manque l'aspect musical mais qui peut facilement être rajouté. D'autres idées pourraient émerger. Ci-dessous une première esquisse. Tout est possible.



### Organiser une expo-vente de végétaux

- Donner la priorité à « la pépinière de l'île », pour ses agapanthes, échioms et autres plantes. D'autres pépinières des Côtes d'Armor pourraient être associées pour offrir un choix complémentaire et attirer un plus grand nombre de visiteurs.

- Inviter l'école d'horticulture du paysage et du commerce de St Ilan de Langueux.

- Accompagner les propriétaires qui souhaiteraient ouvrir leur jardin aux visiteurs. - Proposer un service de carrioles pour acheminer les achats (nombreux !) vers le port, ou dans l'île.

### Organiser une expo-vente artistique :

- Exposer des créations artistiques, les participants devront

impérativement s'inscrire et respecter les thèmes des fleurs et de Bréhat. - Inviter et exposer des peintres de renom : Yuichi ONO « peintre des fleurs », Jo LE BOUDER, Arnaud LETURCQ - Promouvoir l'incroyable « musée virtuel de Bréhat » et organiser des mini-conférences, par exemple, avec Jacqueline Duroc, spécialiste de la peinture en Bretagne.

### Valoriser Bréhat

- Faire bénéficier les commerces bréhatins de publicités vantant les produits typiques de l'île. Les verreries de Bréhat, Just Glass It, les œuvres variées et inventives de la boutique « Bleu dans l'île » ou des créations gourmandes comme les « craquants de Bréhat », la baguette « Rosédo », le miel de la ferme de Kervillon ... et coté culturel les ouvrages littéraires

rédigés sur Bréhat ou par des résidents bréhatins. - Présenter les travaux des associations la Kidech' et le savoir d'Eugène Prigent concernant l'histoire de l'île.

### Lancer des concours :

- La composition florale la plus originale réalisée uniquement avec des végétaux et objets de l'île. Avec une catégorie « Créateurs en herbe » réservée aux plus jeunes.

- Les plus belles photos de fleurs, de paysages ... de Bréhat.

- Le prix de la meilleure création culinaire « bréhatine » ouvert aux professionnels de la restauration mais aussi aux particuliers. Les créations seraient examinées par un jury et/ou soumises au public.

Les prix décernés pourraient être des trophées créés par les verriers.

# Edmond Haraucourt

## Un visionnaire à Bréhat

Jean Philippe Outin et Henri Simon

**La démarche du poète Edmond Haraucourt de protéger Bréhat dès le début du XXème siècle montre à quel point il était en avance sur son temps. Mais comme tous les visionnaires, il n'a pas toujours été compris par ses contemporains. Aujourd'hui son héritage et sa maison font partis du patrimoine bréhatin.**

*« Partir, c'est mourir un peu,  
C'est mourir à ce qu'on aime :  
On laisse un peu de soi-même  
En toute heure et dans tout lieu*

*C'est toujours le deuil d'un vœu,  
Le dernier vers d'un poème ;  
Partir, c'est mourir un peu.  
C'est mourir à ce qu'on aime. »*

Extrait du poème le « Rondel de l'adieu », paru dans *Seul* en 1890.

Qui ne connaît pas ces vers ou du moins le premier d'entre eux. C'est évidemment d'Edmond Haraucourt dont on parle.

Né en 1856, il se fait connaître en 1882 par un livre de poésie érotique : « *La Légende des sexes, poèmes hystériques et profanes* » publié, en Belgique, sous le pseudonyme Sire de Chambley. En France cet ouvrage est censuré de la même façon que « *Les Fleurs du mal* » de

Baudelaire. Il renvoie à la légende des siècles de Victor Hugo qui le félicite pour son travail. Haraucourt fait parti des premiers poètes Parnassiens. Il est ensuite conservateur du musée du Trocadéro à Paris de 1894 à 1903 puis du musée de Cluny dans la même ville de 1903 à 1925.

Il fréquente Renan, philologue et philosophe, libre penseur, anticlérical. Dans les années 1890, il lui fait découvrir Bréhat.

En visitant l'île, Haraucourt en tombe éperdument amoureux. Il apprécie la présence d'une nature sauvage dans l'ensemble préservée et la beauté du site. Il en dira plus tard:

*« Quand on connaît Bréhat, on y pense. Quand on y pense on y revient. Quand on revient, on l'adopte »*

Mais Bréhat est aussi exploité pour son granit rose par les bréhatins. De nombreux endroits

sont de véritables carrières qui dénaturent l'environnement.

Il n'aura de cesse de trouver des moyens pour mieux protéger Bréhat.

Dans cette optique, il va utiliser l'argent gagné grâce à la publication de ses recueils et des contrats de publication qu'il a signé avec le journal « *Le Temps* » pour acheter plusieurs hectares de terrain. L'objectif premier est de protéger ce qui peut l'être.

Dans les années 1895-1900, il va s'atteler à la construction de sa maison. Il en dira « *Les murs de cette maison sont faits d'alexandrins* ». Cette maison sera surnommée la Maison Kervarabes.

En parallèle il va continuer à acheter des terrains toujours dans un objectif de protection.

Mais il se rend bien compte que sa démarche n'est pas suffisante pour assurer une protection efficace de Bréhat



Edmond Haraucourt



La maison de la donation Haraucourt

Dans sa situation de poète en vue, il a de nombreuses relations avec le monde politique et notamment des députés.

Il va les convaincre de voter une loi protégeant les sites naturels. Ce sera la loi de 1906. François Le Monnier, Maire de l'époque, va demander au ministre des Beaux Arts de classer la commune de l'île de Bréhat lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 1907. Bréhat est classé le 13 Juillet 1907. C'est le premier site classé au titre de la nouvelle loi. Bréhat ne cessera de l'être. Mais la démarche du maire de l'époque ne doit pas faire oublier l'opposition de beaucoup de bréhatins à la démarche d'Haraucourt. Il est ostracisé. Les commerçants refusent de le livrer. Ils ne comprennent pas qu'un résident secondaire, car il s'agissait bien d'un résident secondaire (déjà !!!), puisse leur dicter la loi et leur interdire d'exploiter le granit rose qui était quand même une source non négligeable de revenu.

Avec le temps l'hostilité va s'apaiser. Mais cette situation montre à quel point Haraucourt a été à l'avant-garde en matière de protection de l'environnement et qu'il fallait avoir beaucoup de courage pour faire aboutir la loi de 1906. En 1929, sans descendant, il décide avec son épouse de s'associer à l'œuvre de la Cité internationale. Ils vont lui léguer leur patrimoine sur l'Île de



Jean Philippe Outin

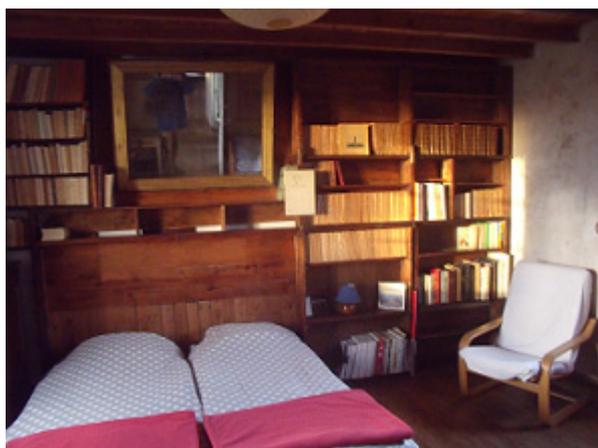
Bréhat. Haraucourt décède en 1941 en ayant poursuivi sans relâche l'achat de terrains toujours dans l'optique de la protection. Son épouse Mathilde resta usufruitière du patrimoine jusqu'à sa mort en 1961. La maison était un véritable musée, comportant notamment le masque mortuaire de Victor Hugo, ainsi qu'un portrait de taille réelle de Sarah Bernard.

La cité universitaire internationale de Paris, présidée aujourd'hui par M. Jean-Marc Sauvé, ancien Vice président du Conseil D'État, devient pleinement propriétaire du site. Comme le souhaitait le couple de donateurs, cette maison permet à la Cité « *d'accueillir, au bord de mer, un certain nombre d'étudiants étrangers qui ne peuvent pas regagner leurs pays* ». La maison Haraucourt est

devenue une vraie maison de vacances, qui accueille depuis plus de 50 ans des résidents venus du monde entier.

La gestion des réservations est effectuée à Paris. Sur place, depuis 2014, **Jean-Philippe Outin** assure l'accueil des étudiants et la gestion du site proprement dit. La donation Haraucourt est propriétaire d'un domaine foncier important dont la logique de protection de l'environnement préside encore aujourd'hui à l'action de la cité.

Jean Philippe lui a donné une nouvelle impulsion en entretenant et donnant une nouvelle vie à la maison de Kerrien dont est également propriétaire la donation. Depuis maintenant 90 ans la donation Haraucourt rappelle que la volonté de protéger l'environnement est un combat qui doit se mener chaque jour.



Une chambre

# MURMURE HUMOUR

## Les aventures imaginaires de Mme Le Turf, habitante de Bréhat *Tout est imaginaire – Enfin peut être !*

Résumé de l'épisode précédent : Jean-Claude arrive défait chez sa mère le 14 Août, ses deux copains et lui viennent de recevoir un avis de licenciement. Pressé de questions, il dit ne rien y comprendre et propose à sa mère de participer à une manifestation pour sauver les trois emplois...

### Extrait du journal

« Les Echos des Marées » du 17 Août

#### **ILE DE BREHAT : Qui en veut à la presse de l'île ?**

Nous apprenons de source sûre qu'en plein 15 Août, la presse a cessé de fonctionner. Ne croyant pas à la panne, la Municipalité a diligenté une enquête. Les services sont sur les dents ! Notre journal vous tiendra naturellement informés des développements de cette affaire qui promet d'être compliquée...

« Les Echos des Marées » du 19 Août

#### **ILE DE BREHAT : Les auteurs du sabotage bientôt cernés !**

L'enquête diligentée par la Préfecture sur requête de la municipalité de Bréhat, gravement affectée par les événements du 15 Août, a donné ses premiers résultats : il semblerait que les auteur.e.s connaissaient bien les lieux, des indices probants ont été relevés sur place... Nous vous avertirons de la suite des recherches, pour l'instant tenue secrète dans un souci de sécurité.

La voisine de gauche referme son journal.

« Et ton Jean Claude, Eliane, il en a pas des indices ? Il doit les connaître lui, les gars qui fréquentaient la presse d'un peu trop près. Faut lui demander... »

Elle aime pas ça elle, la voisine de gauche, ces casseurs du continent qui s'en prennent à notre caillou. Elle a pris son air des mauvais jours, elle ne comprend pas le calme de Mme Le Turf.

« Faut qu'on les aide les gendarmes, sinon, un jour la presse, demain la Mairie , et après ça sera quoi ? Les sites remarqués, comme ils disent là haut... »

Si elle se tait Eliane, c'est qu'elle a une grosse boule dans la gorge. Il y a pas une heure, elle était face à son Jean-Claude, en larmes. Il lui a tout dit : La lettre de licenciement reçue deux jours plus tôt, la colère qui les a pris Mickaël, Kevin et lui :

« C'est comme si on pouvait plus penser, M'man »

Et puis Kevin qui sort trois canettes de son sac.

« Allez les gars, ça va nous aider à réfléchir ! »

Et l'excitation qui monte, les nerfs qui lâchent, contre les patrons, les chefs, contre la vie.

« Et mes crédits pour mon vélo électrique ? Il va se rembourser tout seul peut être. Et la bague pour Marilyne, elle va rester dans la vitrine du Manège aux bijoux c'est sûr ! Y a pas de raison... Y a pas de raison. C'est pas de notre faute tout ça ! Kevin, il disait rien, mais il était rouge, tout rouge, et puis cette chaleur.. et le voilà qui se lève d'un coup. «Les gars, qu'il nous dit, ça va pas se passer comme ça... »

Et voilà comment tout a débuté, il avait tout dans la tête Kevin, « On l'a suivi comme des marionnettes, vite, du cambouis sur la turbine, une giclée d'essence sur le cambouis, et le chiffon dans le bidon, Moi, ils m'ont dit : Toi tu fais le guet. Alors je me suis planqué derrière le bâtiment et d'un coup je les entends qui sortent en criant : Gare toi donc Jean-Claude, gare toi, ça va sauter.

## MURMURE HUMOUR (suite)

*Et puis tout a brûlé ... Alors nous voila a dévaler les tertres, on retire nos salopettes toutes noires et graisseuses, pleines de cambouis comme elles étaient, et on les cache dans un fossé sur la route du Paon... »*

Il soupire, réprime un sanglot.

*« Oui, je t'ai menti M'man, mais sur le coup, je pouvais pas te le dire, j'avais trop peur que tu le prennes mal ! »*

C'est un mauvais rêve pense encore Mme Le Turf, pas lui, pas son Jean-Claude, mais il est tellement influençable, un verre de bière et il n'y a plus personne, c'est pourtant pas dans la revanche que je l'ai élevé... Que faire maintenant ?

*« Sur que l'enquête va vous désigner coupables Kevin, Mikael et toi, on ne doit plus vous voir ensemble. Il faut quitter Bréhat un moment, vous faire oublier. Je vais dire à ma voisine qui se méfie, que t'es plus là... T'es qu'une victime collatérale, je les recevrai moi-même les gendarmes. »*

C'est un cauchemar, pense t'elle encore, pas lui, pas son Jean-Claude.

« Les Echos des Marées » du 21 Août

### **ILE DE BREHAT: Les indices qui accusent**

La Gendarmerie de Lanvollon a déclaré au Juge Marcel, qu'après une fouille méticuleuse des fossés de l'île Nord, le Lieutenant Merlin et ses hommes avaient mis la main sur trois bleus de travail, pleins de cambouis et d'essence. L'acte odieux était donc bel et bien prémédité, ses auteurs seront bientôt démasqués. En même temps des experts de la SMECTO venus de Brest, annoncent que la presse a très peu souffert et qu'après réparation du palan elle pourrait même être remise en marche. La Justice n'abandonne pas pour autant son enquête. Nous tenons nos lecteurs informés.

Mme Le Turf replie son journal.

*« Ah pour sûr on n'est pas aidés ! Ca non, on n'est pas aidés... »*

**A suivre !!!.....**

### **Cela se murmure**

Notre journal fête, en mars 2019, ses deux ans et demi. Le premier numéro faisait 8 pages. Nous avions du mal à imaginer que nous pourrions les remplir trois fois dans l'année. Pourtant, avec le temps, Bréhat murmure n'a fait que grossir pour arriver à 36 pages pour le présent numéro. Et pour tout dire nous avons du renoncer à des articles faute de place.

Avec le temps il a également évolué, à votre demande, pour passer de la simple critique de l'action municipale, que nous continuons et continuerons à faire, à un journal plus axé sur des réflexions de fonds qui débouchent sur des propositions.

Nous savons, par les nombreux retours qui nous parviennent, que Bréhat murmure est apprécié par la plupart d'entre vous (l'unanimité n'existe pas) et qu'il a une place importante dans le débat démocratique. D'ailleurs nous n'avons aucun mal à le financer par les dons qui nous parviennent.

Notre site internet rencontre également un grand succès. Il compte, sur une année, en moyenne, 43 visiteurs individuels par jour. Le nombre de visites explose à plus de 400 par jour lors des parutions de notre journal qui sont annoncées sur notre compte Facebook. Depuis novembre 2016, date de sa création à ce jour, il a enregistré 29 580 visiteurs ce qui est un excellent chiffre pour un site internet de ce type.

Mais l'histoire va bientôt se terminer car Bréhat murmure vit sa dernière année. C'est un journal qui a été créé, pendant le présent mandat du conseil municipal, pour participer au débat démocratique et permettre l'expression de tous ceux qui ne partageaient pas les options de l'actuelle municipalité. Il finira sa vie à la fin de ce mandat.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent et nous soutiendront jusqu'au bout.

# VOS MURMURES

*Cet espace vous est réservé. Il est basé sur une totale liberté d'expression. Les avis exprimés n'engagent que leur auteur.*

## Alain Le Boulaire

Ayant peaufiné les dernier détails du futur jumelage de Bréhat avec Corléone charmant petit village de Sicile notre le Nano-Parrain, de la CAMORA (de Prisunic) le Daron, dit le DAB réunit la famille afin d'élaborer dans le plus grand secret son PLU.

Au cœur de la nuit noire, sur la longue table éclairée par une lampe abat jour comme dans une salle de billard, il déroule le cadastre Bréhatin, derrière lui se dessine au centre d'un halo flou une ombre brune, sorte d'ectoplasme, c'est l'imprécateur, qui guide à « l'insu de son plein gré !!! » le petit groupe béat d'admiration,

Le tracé est exceptionnel et l'inspiration dénote un intérêt notoire pour son propre réseau.

Le petit peuple Bréhatin se retrouve ainsi condamné à disparaître,

S'il se penche sur l'agriculture, il réserve bien sur des terres prévues à cet effet mais interdit toutes formes de constructions, pas de serres, pas de tunnels, pas de granges. C'est comme si on disait à un chauffeur de taxi son droit d'exercer à condition de ne pas avoir de permis de conduire et de n'utiliser aucun véhicule. C'est prendre ses administrés pour des imbéciles ordinaires. Et surtout c'est un drame pour l'économie locale. Il le sait le DAB, il y a encore 50 ans l'économie agricole était florissante. Il a lui même pris part aux battages qui se déroulaient dans son hameau, mais le pouvoir, ce n'est pas comme les madeleines, c'est très mauvais pour la mémoire.

Les grèves de l'église et de la Corderie font toutes deux l'objet de réclamations dont la famille ne tient pas compte. Le propre de la CAMORA c'est d'avoir des ramifications partout.

On attendait le messie : Eliot Ness ? Zorro? Captain Bréhat ou même América ? On espérait un chevalier blanc qui viendrait secouer le cocotier ou taper dans le poulailler !

SURPRISE ! Voici venu le temps des rires et des chants à l'île de Bréhat c'est tous les jours déconnant !

Et voici les rendez vous de la « commissaire enquêteur » 160 consultants, qui avaient le choix dans la date, se sont exprimés.

Bien que le terme « commissaire enquêteur » fasse un peu Dominicain, la personne en question besogne sur un rapport convenu (en un mot) et très consensuel (en un mot aussi).

Tout le monde y retrouve son compte les floueurs et les floués !

La réalité c'est qu'il ne faut rien attendre, le PLU à PLU rien de plus.

Notre DAB dont la souplesse légendaire est universellement connue nous à fait un triple saut périlleux arrière.

Réunion de la famille en urgence : stop les armes conventionnelles. On pose calibres et armes blanches. On se fait l'agriculture au bazooka. Le développement de l'habitat avec 800 tonnes de bombes lâchées par un vol de B52. Les grèves de l'église et de la Corderie seront minées.

Le DAB, secoué par un orgasme phénoménal, pourra contempler son œuvre assis sur sa montagne d'incompétence accouchant d'une souris au désespoir du petit peuple de Bréhat. Pendant qu'il exprime ses derniers spasmes et qu'il rêve de jumelages avec la Pologne, la Hongrie, la Corée du Nord, il construit un vaste palais à la Ceausescu bâti sur des caves spécialement aménagées pour recevoir ses opposants.

Le petit peuple se réveille, nul doute qu'un p'tit gars sortira du lot prendra le DAB par les oreilles le hissera à hauteur d'homme le toisera dans le jaune des yeux pour lui dire : arraches toi de là, t'es pas de ma bande.

A moins que le miracle des urnes délivre le petit peuple de la gangue dans laquelle il s'enfonce, mais là cela fera l'objet de réunions occultes, de projet machiavéliques, de petites magouilles car...le DAB ne lâche jamais,

## Nos associations ont du talent

Nous n'évoquons que certaines activités mais nous n'oublions pas le comité des fêtes, Fert'île, la Société de chasse et tant d'autres....

### L'amicale laïque



L'ambiance joyeuse de la préparation des citrouilles d'Halloween, le 31 octobre 2018

### L'association les Amis de Kreiz Ar Mor



Les résidents, le personnel et les amis de l'EHPAD solidaires, à travers le Téléthon, aux enfants malades le 5 décembre 2018

### La soupe aux livres de la Kidèch'



Des légumes pour faire la soupe pour le corps, des livres pour l'esprit : la soupe aux livres du 27 janvier 2019

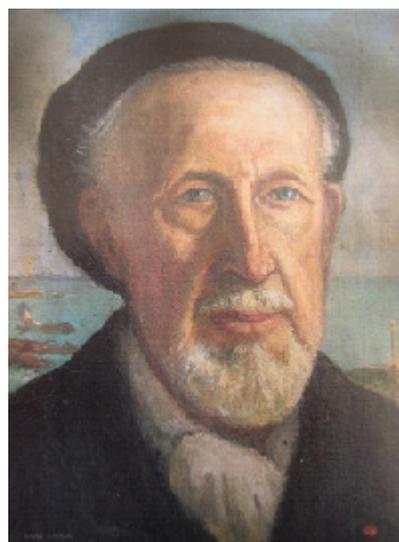
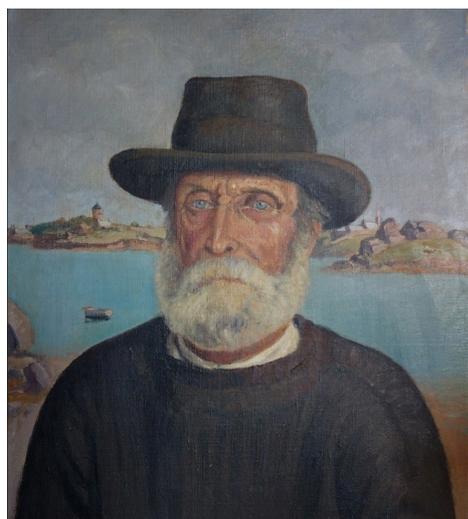
# MURMURES D'AUTREFOIS

## Le portrait mystère

Par Eugène Prigent

Qui est ce personnage peint par Seevagen en 1929?

En réponse à un quiz lancé par la Galerie Stéphan, qui détenait ce tableau, il fut prétendu qu'il s'agissait du sculpteur César André Vermare, son voisin et ami. Au vu des dates, et de la non-ressemblance, la réponse est non, il ne s'agit pas de Vermare! (fiche réalisée par un amateur éclairé de Seevagen).



### Alors qui?

Le portrait arrive sur FACE B, où des descendants de la famille Le Cleuziat, d'origine Bréhatine, prétendent que ce portrait se trouvait dans leur enfance chez une grand'tante, Tayette, (pour tata Henriette), qui demeurait près de l'église (aujourd'hui Ti Puñs). D'autant que la ressemblance, notamment dans le regard, est là.

Si on connaît l'habitude qu'avait le peintre de très souvent faire figurer sur ses portraits des indices de leur cadre de vie (paysage), on distingue sur le tableau-mystère le moulin de Krec'h ar Pot de l'autre côté de la Corderie, ce qui semblerait indiquer que le modèle habitait le versant sud de la dite Corderie. Il se trouve que de ce côté

(vers Toul an aod) habitait une certaine Monique Goaziou (née Lanoux), fille d'Angeline, soeur de Yéyette, Constant, Aimé et donc cette maison aurait été habitée par leur père: Charles Le Cleuziat.

Reste que la tenue: les vêtements, le chapeau, évoquent un artiste.

Alors ???



Tayette et son mari Fernand Le Maillot.  
(soeur d'aimé, Constant... Le Cleuziat).



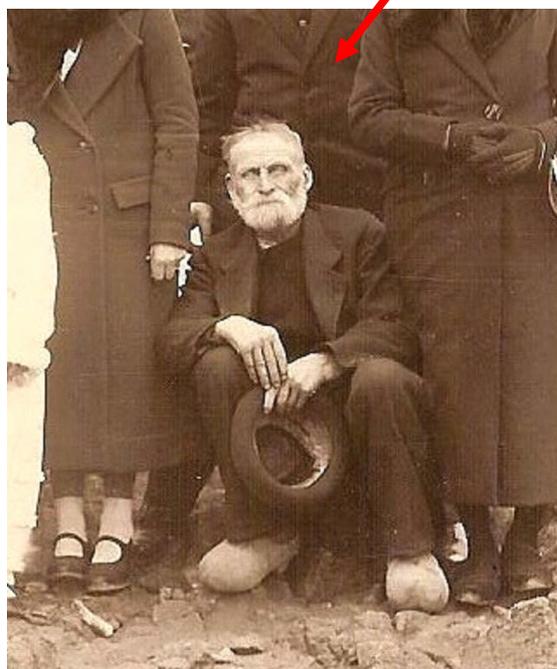
Ici Job entouré de ses oncles Constant et Aimé.  
(photo fournie par Jeanine)

# MURMURES D'AUTREFOIS

On retrouve une photo de mariage des parents de Martial Véroux



Dessus **BANCO!** Charles... et même le chapeau!



Il paraîtrait qu'il y a encore un **MAIS**

Ce qu'on aimerait encore savoir, c'est le lien qui unissait le peintre et son modèle, et le parcours du tableau depuis chez Tayette. L'enquête continue...

# La photo qui murmure



*Où sommes-nous ? C'est à Bréhat mais où précisément ?*

## Nos informations

Ce journal est ouvert à tous ceux qui ont envie de s'exprimer. Envoyez-nous vos contributions à :

**[info@brehatmurmure.bzh](mailto:info@brehatmurmure.bzh)**

Vous pouvez aussi nous écrire à :

**Bréhat murmure  
chez Danouchka Prigent,  
Le Bourg 22870 Ile de Bréhat**

Vous retrouverez toutes les informations sur notre site : **[www.brehatmurmure.bzh](http://www.brehatmurmure.bzh)**

Pour rester en contact permanent et obtenir des informations en continue rendez-vous sur notre page  
**Facebook : Bréhat Murmure**

Vous pouvez également recevoir votre journal au format numérique sur votre mail.

Veillez formuler votre demande à **[info@brehatmurmure.bzh](mailto:info@brehatmurmure.bzh)**

**Le financement de ce journal est à notre charge. Nous ne touchons aucune subvention de la mairie.  
Toutes vos participations financières ou matérielles, si petites soient-elles, seront les bienvenues.  
Les chèques sont à faire au nom de l'association « Bréhat Murmure ». MERCI**